Saint-Denis Aujourd'hui

Bulletin d'information municipale - N° 31 - Décembre 2016

Sommaire

Editorial du Maire 3
Notre maire quitte les finances de l'agglomération ..... 4 et 5
Travaux d'entretien et de sécurisation à l'école et aux abords .. 6
Construction d'une nouvelle cantine ..... 8 et 9
Le radar installé dans notre bourg 10
Rallye motocycliste sécurité routière organisé par l'EDSR 89 .. 11
Amicale du souvenir du combattant 12
Verdun vu des deux camps 12
Saint-Denis dans l'objectif ..... 14 et 15
Gymnastique "Il n'y a aucun mal à se faire plaisir" 16
Une rentrée, des nouveautés 17
Conseils municipaux ..... 18 à 22
Questionnaire de Marcel Proust 23
Quotidiennement vôtre 24
Entente des pêcheurs du Sénonais 25
Confrérie Saint-Vincent... sans vin... cette année 26
Jean de Salazar installé dans la Mairie 26
Etat Civil 26
Trois cents jeunes ont fait une halte à Sainte-Colombe 27
Saint-Fiacre édition 2016 28
Concours de maisons fleuries 2016 29
Transport Urbain Intercom ..... 30 et 31
Vide-grenier 2016 32
Brève de l'USD Football 33
Billet d'humour 33
A vos aiguilles ..... 34 et 35
Idées gourmandes à savourer 36
Renseignements pratiques 37
Les Associations Dionysiennes 38
Le Recensement militaire 38
Tarifs communaux 39

Chorale Musicolombe

Bulletin municipal de Saint-Denis-lès-Sens :
"Aujourd'hui Saint-Denis"

Directeur de la publication : Alexandre Bouchier

Adresse de la Mairie :
Place de la Mairie
89100 Saint-Denis-lès-Sens :

Bulletin d'information municipale Décembre 2016 N° 31
Dépôt légal à parution

Mise en page, impression :
CHEVILLON Imprimeur
26, boulevard Kennedy, 89100 Sens.
Tél. 03 86 65 04 78

Editorial du Maire

Notre bulletin municipal est un vecteur formidable de la vie généreuse et fournie à Saint-Denis-lès-Sens. Il est aussi le lien, le marqueur du travail réalisé par les associations et l'équipe municipale. C'est aussi la voix de son Maire peut-être ; mais c'est surtout toute une équipe à votre service. Notre bulletin c'est vous, c'est nous ! Alors, soyons heureux, soyons unis et rassemblés pour faire vivre notre commune belle, dynamique et vivante comme en témoignent les différents articles. Engagez-vous !

Au fil des lois et des obligations, l'Agglomération du Grand Sénonais se construit rapidement, trop peut-être… Et monte en puissance en se substituant aux communes sur des compétences techniques (l'eau et les ordures ménagères par exemple). A compter de 2017 sera mis en place un service unifié de l'eau et de l'assainissement. Une modification des tarifs sur 5 ans permettra d'obtenir un tarif unique pour les 29 communes avec des variations à la hausse pour certains et à la baisse pour d'autres. Comme vous l'avez peut-être lu ou entendu, j'ai demandé fin septembre à être démis de mes fonctions de vice-président en charge des finances; ce qui a été effectif fin novembre. En effet, comme pour l'eau, j'avais aussi imaginé un lissage progressif des taux d'impôts pour les ordures ménagères sur 5 années. Il n'a pas été retenu et cela a entraîné ma décision immédiate de ne plus exercer ma délégation aux finances. A cause de cela, nous allons subir une majoration de la taxe dédiée de 30 % dès 2017. Un article dans notre magazine retrace cet épisode. Je ne vais donc pas m'étendre. Nous tenterons au plan communal d'absorber en partie cette augmentation en baissant sans doute légèrement nos taux d'impôts communaux qui sont déjà faibles et même si les montants ne communiquent pas…sauf sur nos feuilles d'impôts. Gérer une commune est un travail de fond et de long terme dans bien des domaines comme vous pouvez le constater ou l'imaginer.

Au cours de ces dernières semaines, nous avons mené une campagne importante d'entretien des fossés et des cours d'eau. Profitant de la période de chômage de la rivière, l'association de réinsertion des Jardins de la Croisière mandatée par la mairie veille à l'entretien des bords de l'Yonne en assurant l'élagage et la coupe d'arbres entre le barrage et la partie en limite avec la ville de Sens.

Pour nos collégiens et lycéens, j'ai veillé à ce que soit assuré depuis la rentrée 2016 un aller-retour le midi. Je vous rappelle que l'ensemble des bus y compris les scolaires, sont accessibles à tous sous réserve d'acquérir un titre de transport. Dans le cadre de la sécurisation des écoles, la commune a investi près de 20 000 euros afin de surélever les clôtures, mettre en place des systèmes d'alarmes et d'alertes, sécuriser les portes et ouvertures. Dans le même temps, la quasi-totalité des façades du groupe scolaire a été repeinte. Dans le cadre des travaux de voirie, nous avons aussi repris la rue Albert Garnier. En matière d'investissement, un nouveau copieur couleur sera mis à disposition des enseignantes ainsi que des ordinateurs neufs dans le cadre du renouvellement d'une partie du parc. L'école, nos enfants sont une des priorités de notre action. C'est dans cet esprit qu'est lancé l'ambitieux projet de cantine scolaire. Je suis heureux de pouvoir compter sur les subventions de l'Etat, de la Région et de l'Agglomération. Parallèlement, le Lycée Professionnel Rural privé de Sainte-Colombe connait une crise sans précédent à cause d'une gestion calamiteuse et scandaleuse. Nous accordons une place majeure à cet établissement vieux de 75 ans, d'intérêt éducatif local et départemental et nous serons particulièrement attentifs à son devenir. Je suis heureux de l'ouverture de la boutique Dacia, bienvenue au « Beautybar One » qui est un concept de bar à ongles, ainsi qu'à la nouvelle sandwicherie dépôt de pain « Ho Point Frais » et à Audrey notre nouvelle fleuriste dans la galerie de notre Centre Leclerc. Bienvenue aussi à Sonia Pavard qui est sage-femme libérale installée au Pôle Saint-Louis.

Je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et j'espère vous retrouver nombreux pour la cérémonie des vœux du maire et du Conseil Municipal qui se déroulera le samedi 14 janvier à 10h30 à la salle des fêtes.

Alexandre BOUCHIER

Notre Maire qu
de l'agglomération

Après avoir participé à son redressement financier et à son évolution depuis sa prise de fonction en avril 2014, après avoir dit d'emblée qu'il mettrait son poste dans la balance en cas d'échec dès octobre 2014 ou si des décisions hasardeuses étaient prises en matière fiscale, Alexandre Bouchier, 3e vice-président de l'Agglomération du Grand Sénonais, a mis sa menace à exécution en demandant à être démis de sa délégation en matière de finances le trente septembre dernier.

Comme il l'explique "au fil des lois et des obligations, l'Agglomération du Grand Sénonais se construit rapidement, trop peut-être... Et monte en puissance en se substituant aux communes sur des compétences techniques (l'eau et les ordures ménagères par exemple). A compter de 2017 sera mis en place un service unifié de l'eau et de l'assainissement. Une modification des tarifs sur 5 ans permettra d'obtenir un tarif unique pour les 29 communes avec des variations à la hausse pour certains et à la baisse pour d'autres".

Il avait déjà fait voter un lissage sur 12 ans pour unifier progressivement le taux de la cotisation foncière des entreprises à l'échelle de l'agglomération.

Tout simplement, il avait donc aussi imaginé un lissage progressif des taux d'impôts pour les ordures ménagères sur 5 années. Il n'a pas été retenu et cela a entraîné sa décision. En résumé comment la dissolution du syndicat d'ordures ménagères du Villeneuvien et ses conséquences ont constitué un point de rupture.

Il est bon de se rappeler que la mise en place du tri sélectif et notre adhésion au syndicat date d'une dizaine d'années. Sous l'impulsion de Philippe Dehay notamment, ancien Adjoint à l'environnement, un énorme travail a été mené pour limiter la hausse de la taxe des ordures ménagères en lien avec une bonne qualité de service. Nous avons été précurseurs dans ce domaine et toujours avec de bons résultats en matière de tri et de collecte. Aujourd'hui, nous pouvons considérer que la décision qui a été prise de ne pas suivre notre Maire est mauvaise et nous ne pouvons qu'adhérer à ses positions claires et fermes et respecter ses choix.

Nous vous prions de bien vouloir trouver les explications de notre Maire dans le communiqué de presse intégral qui a été rédigé à cette intention.

Objet : demande de retrait de délégation finances à la CAGS

Mesdames, Messieurs,

Après un avis défavorable à une de mes propositions en matière de stratégie et de fiscalité par la commission des finances le 30 septembre dernier et comme je l'avais laissé sous-entendre suite au même avis rendu lors du bureau de notre agglomération convié en «en urgence» le 6 octobre dernier avant le Conseil Communautaire de 18h30, j'ai demandé à notre présidente Marie-Louise Fort le 30.09 de procéder au retrait de ma délégation en matière de finances et j'ai maintenu cette détermination le 06.10 dernier suite à la décision du bureau qui a entrainé le retrait de ma proposition pour le soir même. Certains m'ont fait part de leurs regrets si j'allais au terme de cette décision de demande de retrait de délégation et je tiens à les remercier. Pour autant, j'ai démissionné de la présidence de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) et j'attends maintenant le retrait définitif de ma délégation aux finances. En effet, j'estime nos divergences incompatibles et je ne conçois pas ainsi ma mission aux services de nos concitoyens. Je m'explique : le point de rupture a été atteint suite à la dissolution du syndicat des ordures ménagère du Villeneuvien et après que le bureau ait déjà rendu, voilà plusieurs mois, un avis favorable sur le principe de zonage et d'harmonisation progressive des taux. Ce changement de posture n'est pas acceptable pour moi, les habitants des 3 communes fortement impactés et la grande majorité de nos concitoyens. Je vous livre les éléments de ma réflexion.

Je considère que faire supporter aux habitants des communes de Soucy, Armeau et Saint-Denis-lès-Sens une majoration forte et immédiate de la taxe des ordures ménagères, alors que le service est largement financé, que tous les marchés validés par le syndicat sont figés pour encore 5 ans, est injuste.

itte les finances du Grand Sénonais

Dans le même temps, je ne trouve pas logique que les communes de Villeneuve-sur-Yonne, Dixmont, Passy, Véron, les Bordes connaissent eux une forte baisse immédiate.

La voie que j'avais proposée était que cela se fasse dans un sens et dans l'autre, en douceur, avec une phase de lissage sur 5 ans correspondant à la durée résiduelle des contrats. Nous n'étions pas dans les mêmes cas de figure que pour les autres impôts, car celui-ci est dédié spécifiquement et de surcroit le service était entièrement financé et sain. Ce qui ne sera plus le cas dès que le taux unifié sera appliqué.

Lors du dernier bureau, une majorité suffisante en a décidé autrement et a renié sa propre décision antérieure et vous m'avez ainsi retiré votre confiance et perdu la mienne. Je l'accepte. Néanmoins, permettez-moi d'étayer mon raisonnement, ce qui est logique au regard du poste, de ma délégation et de mon expertise. En appliquant le taux de taxe de notre agglomération, soit 10,61 %, sur les communes appartenant à l'ancien syndicat des Ordures Ménagères du Villeneuvien pour l'exercice à venir, le produit attendu sur ce périmètre ne sera plus que de 1 336 737 euros contre 1 444 835 euros, soit une perte sèche de 111 098 euros qui sera donc financée immédiatement par les autres contribuables de l'agglomération. Le taux devrait donc être majoré pour tous. Alors même que nous avons veillé depuis 2 ans 1/2 à redresser la CCS et notre communauté d'agglomération récente et que nous y sommes arrivés (pour mémoire nous assurons lors du budget supplémentaire en date du 6 octobre le remboursement anticipé de 2 emprunts pour un montant supérieur à 2,3 millions d'euros et nous réglons 40 années de problématiques de zone d'activités en réinjectant du budget principal vers les budget de zones plus de 3 millions d'euros). Alors, ne soyez pas étonnés si je considère qu'une perte sèche de 555 000 euros sur 5 ans n'est pas tolérable, alors que nous serrons les vis depuis notre élection. Pour moi, la construction intercommunale ne doit pas être inflationniste, mais elle doit tendre vers la justice et les économies.

Pendant plus de 2 ans, j'ai participé à mon modeste niveau au redressement de notre EPCI sans compter ni mon temps, ni mon énergie. Comme d'autres j'y ai laissé quelques plumes. Dans le cadre de ma vie personnelle, professionnelle et élective je ne mène que des combats que je crois justes. Le lissage sur 5 années aurait permis d'éviter des écueils principalement financiers et une facture salée de 30 % ne serait-ce que pour le dionysien moyen à service égal, et près de 20 % pour les habitants d'Armeau ou Soucy. Au bout des 5 années, nous aurions repassé les marchés et le taux global aurait été voté définitivement.

Il était aussi possible de définir des secteurs en fonction des services et de l'assiette fiscale pour plus de justice. Certains considèrent à tort qu'il faut renouveler les erreurs du passé et d'autres souhaitent tirer leurs marrons du feu au détriment du sens commun...Ce n'est pas ma conception de la gestion des finances publiques, ni ma conception de la politique. Reproduire une erreur est une faute impardonnable, commettre une injustice fiscale est inqualifiable. Je remercie Marie-Louise Fort et de nombreux élus de leur confiance.

Dans l'immense majorité des cas l'ensemble des élus travaille avec intelligence, vision et grandeur d'esprit et je ne remets pas cela en cause, mais pas dans cette affaire.

Demander à être démis de mes missions est pour moi un déchirement, mais je ne considère pas ma manière de servir l'action publique autrement qu'avec sincérité. Chacun doit assumer ses paroles, ses actes et ses opinions. Je resterai évidemment au service de notre agglomération, avec la même énergie, mais plus dans la fonction qui était la mienne."

Alexandre Bouchier

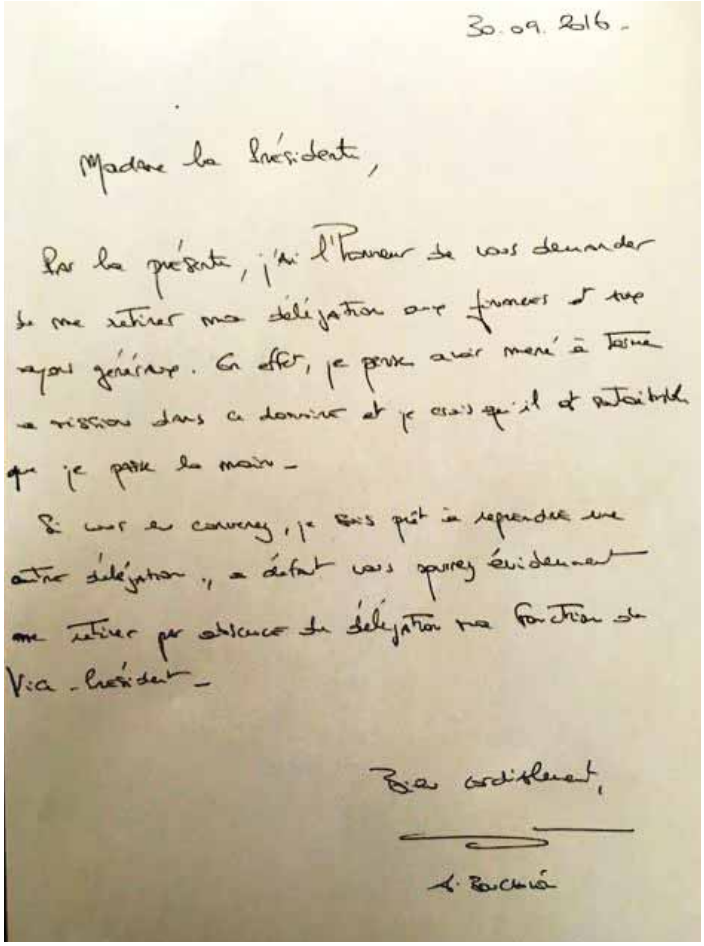
30.09.2016

Madame la Présidente,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous demander de me retirer ma délégation aux finances et trop-payé généraux. En effet, je pense avoir mené à terme ma mission dans ce domaine et je crois qu'il est préférable que je passe la main.

Si vous en convenez, je suis prêt à reprendre une autre délégation, à défaut vous pourrez évidemment me retirer par ailleurs la délégation ma fonction de Vice-Président.

Bien cordialement,

A. Bouchier

Travaux d'entretien et de sécurisation à l'école et aux abords

En préambule, il est peut-être bon de rappeler que les compétences respectives de l'Etat et de la commune en matière de gestion de l'école sont précisément définies.

L'Etat fixe les programmes nationaux et prend en charge le recrutement, la formation et la rémunération des personnels enseignants. Le directeur d'école, nommé parmi ces derniers, veille au respect de la réglementation et au déroulement des enseignements au sein de l'école. La commune est propriétaire des locaux scolaires et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Elle gère également les personnels non enseignants qui travaillent à l'école, ainsi que ceux qui s'occupent de l'entretien et du service de restauration.

Rencontre avec le Maire pour parler des symboles de la République

Au cours de ces dernières mois, des travaux conséquents se sont déroulés au sein de notre école communale et à ses abords. Ils ont été orchestrés par les Adjoints Patrick Derouet et Patrick Huskin.

Dans un premier temps, il a fallu coordonner les travaux. Tout a démarré avec la reprise du sous-toit et le changement complet des gouttières sur la rue Albert Garnier (pour notre histoire locale il a notamment été maire avant la seconde guerre mondiale) courant juin par l'entreprise de Vincent et Jean-Pierre Desmet.

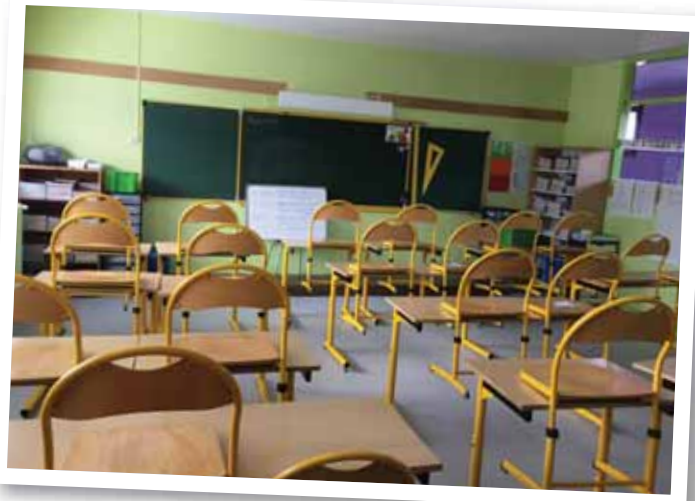

Dès le début des vacances scolaires, Stéphane Binon notre artisan serrurier métallier se mit en action afin de reprendre tout l'organigramme des clés du groupe scolaire et d'assurer la mise en œuvre de barres anti-panique dans le cadre de la sécurisation des écoles.

Fin juillet, s'enchaîna le ravalement par l'entreprise sénonaise de peinture. L'étape suivante fut l'élargissement du trottoir de la rue Albert Garnier par la société Eurovia.

Avant la reprise scolaire de septembre, Jean-Pierre se remit en marche afin de rehausser les clôtures de manière coordonnée avec Stéphane qui lui avait rehaussé le portail.

Au cours des vacances de la Toussaint, l'entreprise ARPS Sécurité de Bruno Vendruscolo a installé un système anti-intrusion et renforcé l'alarme incendie et le mercredi avant la reprise c'est Sens Miroiterie qui a installé les derniers films occultants.

Au final se sont donc plus de 20 000 euros qui ont été engagés dans un objectif de sécurité et de confort pour nos petits dionysiens. Nous noterons au passage que sur les 6 entreprises qui ont concouru à ce chantier toutes sont icaunaises et trois sont dionysiennes.

Travaux école, sécurisation des accès

Pour votre tranquillité, nous veillons sur celle de vos parents.

Avec Veiller sur mes parents, le facteur rend des visites régulières à vos parents :

À partir de
54,90 € TTC[4] par mois,
soit **24,45 € TTC**
après réduction d'impôt[5].

- **2, 4 ou 6 passages** par semaine[1].
- Centre de veille et d'écoute[2] disponible **24h/24 et 7j/7.**
- Mise en relation avec une plate-forme d'assistance en cas de panne[3].

Pour en savoir plus et souscrire à la formule de votre choix : www.laposte.fr/veillersurmesparents*

Veiller sur mes parents

DÉVELOPPONS LA CONFIANCE | LA POSTE

(1) Excepté les dimanches, jours fériés et lundi de Pentecôte. (2) Le centre de veille et d'écoute correspond au service de téléassistance opéré par Europ assistance. (3) Le centre de veille et d'écoute et la mise en relation en cas de panne sont inclus dans le tarif de l'offre mais peuvent ne pas être activés par les personnes qui ne souhaitent pas en bénéficier selon les modalités précisées au contrat. Les frais de réparation ne sont pas inclus dans le tarif mensuel de l'abonnement. (4) Tarif TTC de lancement, avec un taux de TVA en vigueur de 20%, avant réduction d'impôt sur le revenu, valable du 17 octobre au 31 décembre 2016 et applicable sur les 12 premiers mois de l'abonnement Veille 2. Contrat de 12 mois sans engagement avec reconduction tacite. Le montant TTC de l'abonnement annuel est payable par prélèvement mensuel ou en une seule fois par carte bancaire. Au bout d'un an, le tarif de l'abonnement Veille 2 passe à 59,90 € TTC par mois. Le service n'est opéré qu'en France métropolitaine. (5) L'offre Veiller sur mes parents est éligible à la réduction d'impôt applicable aux services à la personne dans les conditions définies par la législation en vigueur. L'avantage fiscal et les tarifs sont susceptibles d'évoluer. * L'accès à www.laposte.fr/veillersurmesparents est gratuit hors frais de connexion et fournisseur. Les conditions générales de vente du service Veiller sur mes parents sont consultables et téléchargeables sur www.laposte.fr/veillersurmesparents

Service opéré par Veiller sur mes parents, filiale du Groupe La Poste, SAS au capital de 200000 € immatriculée sous le numéro 815 333 802 au RCS de Paris, domiciliée au 111 boulevard Brune – 75670 PARIS CEDEX 14 – Service distribué par La Poste, SA au capital de 3 800 000 000 €, immatriculée sous le numéro 356 000 000 au RCS de Paris, dont le siège social est situé 9 rue du Colonel-Pierre-Avia 75757 PARIS CEDEX 15. Europ Téléassistance SA au capital de 100 000 € – 433 798 647 RCS Nanterre – Siège social : 1 promenade de la Bonnette – 92633 GENEVILLIERS CEDEX. Crédit photo : Getty Images. Document non contractuel. – 09/16 – **HAVAS PARIS.**

Construction d'une nouvelle cantine

La pause méridienne est un moment important dans les journées d'école de nos enfants. Un temps de repos nécessaire pour profiter d'un bon repas à la cantine avec un encadrement de qualité. On se retrouve aussi entre copains pour jouer, lire, se détendre. Actuellement, deux services sont nécessaires chaque midi pour près de 40 enfants au quotidien. La surface dédiée à la restauration n'étant pas extensible et le succès grandissant depuis quelques années, différentes solutions ont été envisagées afin d'augmenter la capacité d'accueil, mais aussi le confort des enfants et du personnel. Aucune n'a été satisfaisante. Au fils des ans, nous menons une politique globale de modernisation favorisée par la configuration du village. Notre centre-bourg regroupe la quasi-totalité des structures communales. Cette configuration permet de mutualiser les équipements pour assurer des économies de surface et de coûts et évite l'éparpillement dans le village. En moins de dix ans, nous avons construit la nouvelle école maternelle, modernisé la mairie, la salle des fêtes et créé l'espace intergénérationnel. Un nouveau projet se dessine. Le projet de cantine tient compte des nouvelles normes sanitaires et environnementales. Dans le prolongement actuel de la salle des fêtes, en restant central au niveau du bourg et à proximité immédiate des écoles maternelle et primaire. Ce nouveau restaurant scolaire permettra d'avoir un espace fonctionnel, convivial pour les enfants et le personnel travaillera dans de meilleures conditions. Il permettra de donner un réel temps de pause méridienne pour les enfants, qui ne seront plus dans l'urgence pour déjeuner (un seul service au lieu de deux actuellement). De surcroît, l'espace cuisine sera totalement autonome et indépendant de celui de la salle des fêtes. Cet aménagement permettra aussi de dégager un espace de vestiaires et de repas pour les agents communaux et les enseignants de nos écoles, qui à ce jour n'en disposent pas. Comme vous l'avez compris, la nouvelle construction vient s'accoler à la façade sud de l'actuelle salle des fêtes. Elle sera divisée en deux parties : côté rue, la partie technique (sanitaires, office, livraison, local poubelle) et, côté jardin, la partie salle de restauration. Cette salle de restauration sera directement connectée avec la garderie existante et permettra le passage de l'un à l'autre (temps de loisirs après le déjeuner). Ces nouveaux locaux bénéficieront des dernières normes d'accessibilité, et d'isolation thermique. L'hygiène pourra y être encore plus rigoureuse en raison de l'espace cuisine qui sera dédié uniquement à l'usage de la restauration scolaire. De par sa superficie, cette installation pourra absorber une augmentation significative de la capacité d'accueil dans l'avenir, nous pourrons jusqu'à doubler la capacité d'accueil actuelle soit 80 enfants. Ce sera donc une réalisation pérenne et d'avenir. Nous espérons une ouverture d'ici la fin d'année 2017.

Plan de financement prévisionnel

	TRAVAUX	284 714 €
	Maîtrise d'œuvre	25 624 €
Coût estimatif	Bureau de contrôle	5 000 €
	SPS	3 500 €
		318 838 €

	Fonds propres	142 276 €
Commune	Emprunt TVA	64 000 €
		206 276 €

		Base estimation	Attribution	% sur coût réel
Subventions	DETR (Etat)	**318 838 €**	80 000 €	25,09
	Réserve parlementaire		9955 €	3,12
	Fonds concours		30 000 €	9,41
	CAGS (Agglomération)		56 375 €	17,68
	Région		**176 330 €**	**55,30**

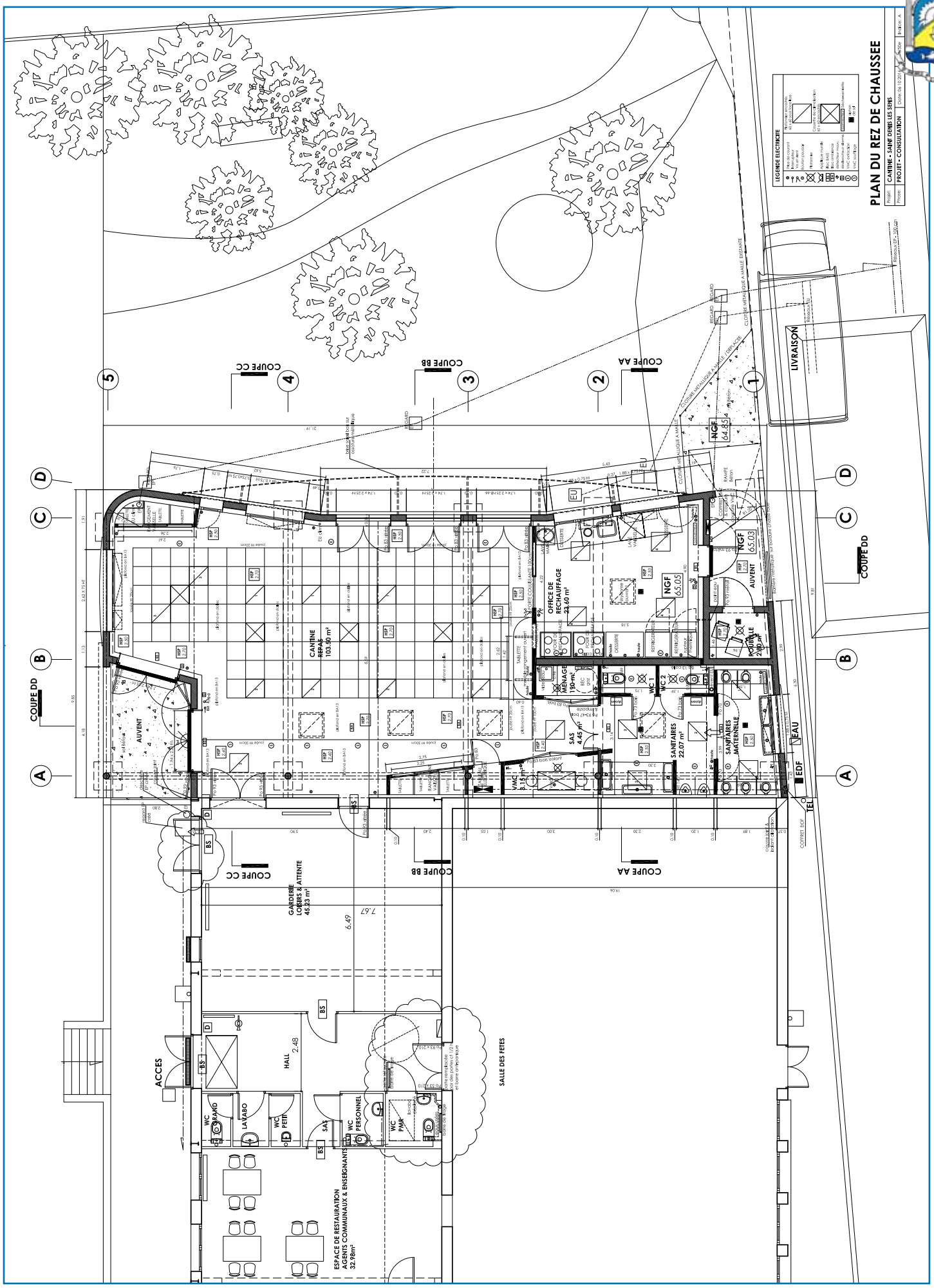
PLAN DU REZ DE CHAUSSEE
CANTINE - SAINT DENIS LES SENS
PROJET - CONSULTATION
LEGENDE ELECTRICITE
CANTINE REPAS 103.50 m²
OFFICE DE RECHAUFFAGE 23.60 m²
LAVAGE 18 m²
SAS 4.45 m²
VMC 8.15 m²
SANITAIRES 22.07 m²
SANITAIRES MATERNELLE
POUBELLE 2.80 m²
AUVENT
GARDERIE LOISIRS & ATTENTE 45.23 m²
ESPACE DE RESTAURATION AGENTS COMMUNAUX & ENSEIGNANTS 32.98m²
SALLE DES FETES
HALL
ACCES
WC GRAND
LAVABO
WC PETIT
SAS
WC PERSONNEL
WC PMR
LIVRAISON
COUPE AA
COUPE BB
COUPE CC
COUPE DD
NGF 64.85
NGF 65.05
NGF 65.03
EDF
EAU
TEL
EU

Quelques chiffres et rappels
sur le radar installé dans notre bourg

Tout d'abord, rappelons-nous que ce fut un combat mené par le Maire et l'équipe municipale pendant de nombreuses années afin d'obtenir son installation et sécuriser notre commune. Nous avons décidé de son emplacement précis pour sécuriser notamment l'école. Afin d'en finir avec une légende urbaine... Non, la commune ne touche pas un centime d'euro sur les amendes ; certains diront que c'est bien dommage ! Dans cette affaire, la priorité reste la sécurité évidemment.

Le barème des sanctions en fonction de la vitesse

Tableau des amendes et pertes de points pour excès de vitesse

Les risques encourus en cas d'excès de vitesse sont proportionnels à l'importance du dépassement lors du contrôle radar routier, tant sur le prix de l'amende que le retrait de points du permis de conduire.

Dépassement de vitesse	Perte de points	Classe de l'infraction	Montant de l'amende
Inférieur à 20 km/h hors agglomération	1 Point	Classe 3	AF : 68€ - AMin : 45€ - AMaj : 180€ - AMax : 450€
Inférieur à 20 km/h en ville ou limité à 50km/h	1 Point	Classe 4	AF : 135€ - AMin : 90€ - AMaj : 375€ - AMax : 750€
Inférieur à 30 km/h	2 Points	Classe 4	AF : 135€ - AMin : 90€ - AMaj : 375€ - AMax : 750€
Inférieur à 40 km/h	3 Points	Classe 4	AF : 135€ - AMin : 90€ - AMaj : 375€ - AMax : 750€
Inférieur à 50 km/h	4 Points	Classe 4	AF : 135€ - AMin : 90€ - AMaj : 375€ - AMax : 750€
Supérieur à 50 km/h	6 Points	Classe 5	AMax : 1500€
Supérieur à 50 km/h avec récidive	6 Points	Délit	AMax : 3750€

AF : Amende forfaitaire pour vitesse excessive - **AMin :** amende minimum - **AMaj :** amende majorée - **AMax** : amende maximale. Le moment de la perte de points est après le paiement de l'amende. Voir les autres dates possibles et le processus de retrait de points.

Alors en chiffres, ça donne quoi !

En 2010 (à l'installation du radar et ramené sur 12 mois) ce sont environ 20300 automobilistes qui dépassaient la limitation de vitesse à 50km/h.

En 2011 (sur la 1re année complète d'exploitation), ils étaient encore 15995. En 2012, ils n'étaient plus que 5501. Depuis 2013, leur nombre s'est stabilisé entre environ 3000 et 4000 infractions par an, soit une dizaine par jour (au vu du trafic sur cette voie, ce nombre ne devrait plus beaucoup évoluer).

De plus, plus de 95% de ces dépassements sont inférieurs à 20km, soit des automobilistes qui, pour la plupart, se font "flasher" à 56 ...60 ... 65 ... km/h ...

On peut penser qu'avant 2010, sans radar, peut-être 30000 voire 40000 d'entre eux dépassaient la vitesse autorisée, soit presque une centaine par jour ... Et à quelle vitesse .???

Nous sommes donc passés en 6 ans, et avec l'installation de ce radar, d'environ 100 à 10 infractions par jour, dont plus de 9/10 le sont pour de très légers dépassements de vitesse. Au vu de ces quelques chiffres, nous pouvons dire que le radar est utile et même indispensable. Le Maire a sollicité les services de l'Etat afin de passer le radar en double sens, mais son installation est techniquement impossible avec les radars sur mât. Dans le cadre d'une phase de modernisation dans 5 ou 10 ans, nous veillerons à ce que cela soit possible. D'ici là, la sécurité routière est l'affaire de tous et cela n'empêche pas d'avoir des contrôles mobiles dans le sens de circulation opposé.

Rallye motocycliste
sécurité routière organisé par l'EDSR 89

Comme prévu l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière de l'Yonne a réussi son pari en organisant le 9e rallye moto sécurité routière à Sens, le dimanche 25 septembre 2016.

Dès 08 heures, 110 concurrents se sont regroupés sur le parking du centre Leclerc de notre commune mis gracieusement à la disposition des organisateurs par le directeur, Monsieur Chaufournais.

Après un petit déjeuner copieux, offert par la Cafétéria « La poêlée » et un briefing où les traditionnels conseils de prudence, de respect et de solidarité ont été dispensés par le Capitaine Rebouleau Thierry, commandant en second l'EDSR, les concurrents se sont engagés sur les routes du sénonais et du jovinien pour plusieurs heures avec pour seul document un road book photographique pour découvrir le nord du département.

A leur retour, organisateurs, partenaires et concurrents ont pu se restaurer autour d'un repas convivial avant de subir plusieurs épreuves (gymkhana moto, questionnaires divers autour du monde de la moto, atelier trajectoires, etc.).

Diverses animations ont agrémenté cette journée avec notamment des démonstrations de trial et la présence des concessionnaires motos exposant leurs derniers modèles rutilants.

Divers stands de la FFMC 89 et de la coordination sécurité routière de la Préfecture de l'Yonne ont permis à chaque pilote d'échanger sur la sécurité en moto.

Au terme de cette journée des cadeaux souvenirs ont été remis à l'ensemble des concurrents. Des lots de valeur et des coupes ont récompensé les concurrents et concurrentes les plus réguliers sur l'ensemble des épreuves en présence de Madame la Sous-Préfète de Sens, du Maire de Saint-Denis-lès-Sens, et du Lieutenant-Colonel, commandant la Compagnie de gendarmerie de Sens .

Malgré l'épisode pluvieux de début d'après-midi ayant perturbé la manifestation, l'ensemble des participants et les autorités ont souligné la qualité de l'organisation et l'importance d'une telle journée compte tenu du nombre très élevé d'accidents de deux roues motorisés dans le département.

NB : L'EDSR regroupe toutes les unités de la gendarmerie d'un même département qui ont pour mission essentielle de lutter contre l'insécurité routière.

Amicale du souvenir du combattant

L'amicale a tenu son assemblée générale vendredi 28 octobre 2016 dans la salle des mariages. Michel Laperteaux, son président a ouvert la séance en remerciant Hubert Dehay qui a œuvré pendant 18 ans à la tête de l'amicale. Des félicitations unanimes sont adressées au secrétaire, Yves Coret, pour la réalisation du film retraçant le 19 mars 2016.

Une minute de silence pour les adhérents décédés en 2016 a été observée.

Après le rapport moral, la trésorière Catherine Pellegrinelli, donne le compte-rendu financier, qui est positif pour l'exercice 2015-2016.

Des décorations d'Algérie ont été remises à Messieurs Etienne Prin, Michel Leroy et Philippe Dehay lors de différentes commémorations.

Après 16 années de fidélité à La Bodéga, dont nous gardons un très bon souvenir des prestations et de l'ambiance, une page se tourne. Dorénavant, le banquet du Souvenir du Combattant aura lieu en la salle des fêtes de la commune après la cérémonie du 11 novembre.

Le cortège se dirige au cimetière pour un dépôt de fleurs aux soldats tombés lors de la 1re Guerre Mondiale

Le président tient à remercier la commune pour l'aide apportée à notre amicale.

Notre assemblée générale, s'est terminée dans la bonne humeur et par le verre de l'amitié.

Pour adhérer à l'Amicale du Souvenir du Combattant n'hésitez pas à contacter le président M. Laperteaux Michel au 03 86 95 38 90.

Verdun vu des deux camps

Le 21 février dernier, il y a tout juste cent ans, commençait la bataille de Verdun.

A l'aube de ce jour fatidique, 1 300 canons allemands pilonnaient le front autour de la ville. N'ayant pas anticipé l'attaque, les Français, dès le 25 février, cédaient le fort de Douaumont. Leur défense se réorganisera ensuite sous le commandement du général Pétain, les renforts arrivant par l'unique axe accessible, la route Bar-le-Duc – Verdun, qui deviendra la mythique Voie sacrée. Puis ce sera l'incessant déluge d'artillerie, la prise, l'abandon et la reprise de positions avancées, les centaines de milliers d'hommes sortant de leurs tranchées pour des assauts sanglants débouchant sur des gains dérisoires.

A la demande du général en chef Joffre en juin 1916 les alliés ouvrent un nouveau front sur la Somme afin de soulager l'armée française. Trois armées britanniques, deux armées françaises et l'artillerie à l'avenant. En face les Allemands disposent d'une seule armée, mais jouissent cependant d'un atout, trois lignes de tranchées très bien fortifiées. Le 24 juin, les alliés ouvrent le feu ; l'optimisme est de mise. Une semaine de tirs d'obus devait saper les défenses allemandes. Mais lorsqu'au matin du 1er juillet, les Britanniques avancent au pas vers les lignes ennemies, grande est leur désillusion. Les Allemands les mitraillent depuis leurs tranchées, quasiment intactes. A l'issue de la journée on compte près de 20 000 morts et 40 000 blessés côté Royaume Uni. Quant aux Allemands, ils n'ont perdu que 6 000 hommes. La bataille va durer 5 mois, seule consolation pour les alliés : les semaines suivantes l'armée allemande retire 35 divisions du front de Verdun.

La bataille de la Somme, avec 443 000 morts dans les deux camps (dont 206 000 Britanniques) sera plus meurtrière, mais Verdun restera le symbole de la Grande Guerre dans le souvenir collectif des Français, parce que les deux tiers de l'armée française ont combattu par roulement dans cet enfer.

Les Français à Verdun entreprendront de reconquérir le terrain perdu, entreprise achevée en décembre 1916.

Bilan final pour les combats : 700 000 à 750 000 pertes des deux côtés (tués, blessés et prisonniers).

En 1984 la rencontre Mitterrand-Kohl à Verdun a marqué le début de l'édification d'une nouvelle mémoire, construction européenne oblige, la guerre étant perçue comme une épreuve partagée.

Michel Laperteaux

SERVICE TRAITEUR & PATISSERIE

Buffet chaud ou buffet froid, menu traditionnel ou gastronomique

NOS CHEFS TRAITEUR ET PÂTISSERIE confectionnent vos plats. Contactez les.

NOUVEAU SERVICE

Louez-moi
Adressez-vous à votre service Traiteur

REMORQUE FRIGORIFIQUE 5m3 à louer avec votre commande traiteur ou pâtisserie

E.Leclerc
Sens Nord
Tel : 03.86.64.40.00

Saint-Denis dans l'objectif

1

2

3

4

5

6

1. 14 juillet
2. L'équipe du CCAS
3. Emma reçoit son prix à la remise de la PEEP
4. Des clowneries pour le 14 juillet
5. Inauguration de la boutique Orange
6. Fernando et son équipe
7. Visite paroissiale de Monseigneur Giraud en octobre
8. Un photographe en action, bravo Daniel
9. représentation de Sainte-Colombe
10. Opération nettoyons la nature par le foyer de vie des Pinocchios. Merci à Eux.
11. On s'active en cuisine pour le vide-grenier
12. Récolte des betteraves 2016

Gymnastique
“Il n’y a aucun mal à se faire plaisir”

Je reprends volontiers ce titre que Marcelle Février-Muzard (co-fondatrice d’USD Gym en septembre 1994) avait utilisé dans son article pour le bulletin municipal de juin 1998. Comme elle le soulignait, il y a18 ans, c’est toujours d’actualité !

L’atmosphère qui règne chez nous est très chaleureuse. Il suffit de nous voir « jacasser » avant le début de chaque séance pour se rendre compte que ça marche. J’en connais même qui continuent pendant les cours. Elles se reconnaîtront… Nos moniteurs Mathieu et Pascal arrivent malgré tout à faire travailler nos muscles pendant les séances.

Nous conjuguons plaisirs et efforts pendant les séances qui ont lieu chaque lundi et jeudi à 18H45 au cœur de l’Espace Intergénérationnel à Saint-Denis-lès Sens.

N’hésitez pas à venir vous joindre à nous vous pourrez essayer gratuitement deux séances .Au plaisir de vous retrouver dans nos cours.

Pourrez-vous résister à cette folle envie de faire comme nous ?

Louise Laperteaux
Présidente de l’USD Gym

Vie de la paroisse

Nominations

Nommé par notre Evêque Hervé Giraud en remplacement du Père François Campagnac, (maintenant curé de la paroisse Notre-Dame de Montréal et doyen de l’Avallonnais-Tonnerrois), le Père Joël Rignault a été installé curé de Sens, et doyen du Sénonais le 11 septembre.2016 en la Cathédrale de Sens. Il était auparavant curé-doyen sur la cathédrale d’Auxerre. Voici ce qu’il écrivait dans le journal « Vivre-Ensemble : « Le souhait le plus cher pour un prêtre en responsabilité, c’est bien que les personnes puissent, dans la liberté intérieure, rencontrer Jésus-Christ et que ce soit une source de paix, de joie et de solidité. »

Le Père Jean-Michel Tendeng, notre curé a maintenant également la charge de la paroisse de St Bond du Sénonais (anciennement Paron)

Pastorale des migrants :

Deux familles de migrants ont été installées dans des locaux disponibles au sein de l’ancienne Maison du Clergé à St Clément. Que cet accueil leur permette de reprendre une vie digne et joyeuse.

Vos démarches

Pour toutes vos démarches de baptême, mariage, s’adresser au : Secrétariat des paroisses catholiques du Sénonais, 146 rue de la Résistance – 89100 – SENS.

Tél. 03 86 88 34 29

E-mail : senonais.paroisses@yahoo.fr

Horaires d’ouverture : tous les matins de 9 h à 12 h du lundi au vendredi, **le samedi de 10 h à 12 h** ; l’après-midi de 15 h 30 à 18 h 30 le lundi, mercredi et vendredi

Catéchèse : Corine Chanut Tél. 03 86 83 06 29

E-mail : coco.kt @hotmail.fr

Aumônerie : Tél. 03 86 65 15 67

E-mail : aepsens@yahoo.fr

Obsèques : Pompes funèbres

Nicole Tourlier.

Prochaine messe à St Denis-lès-Sens le 25 janvier 2017 à 17 h 30

Sainte-Colombe Formations

Une rentrée, des nouveautés...

"Le mois de septembre a un goût d'encre et de papier" selon l'auteure locale Faïza Ben Rehouma, c'est effectivement le mois du retour sur les bancs de l'école. Sainte-Colombe Formations accueille cette année plus de 200 élèves de la 3e au BTS pour le lycée professionnel et une trentaine de stagiaires en formation continue pour adultes : un public donc intergénérationnel dirigé désormais par la nouvelle directrice Isabelle Gelé, non novice dans l'établissement car elle était jusqu'à présent responsable de la formation continue. L'établissement est toujours spécialisé dans le domaine du service à la personne avec le CAPa SAPVER (service aux personnes et vente en espace rural), le BAC PRO SAPAT (services aux personnes et aux territoires), le BTS ESF (Economie Sociale et Familiale). Pour les adultes, il prépare aux concours médico-sociaux de niveau V, au CAP Petite Enfance et au DEAES (Accompagnant Educatif et Social), nouveau diplôme qui regroupe Aide Médico Psychologique, Assistant de Vie Sociale et Assistant éducatif scolaire.

Notons le bon taux de réussite de juin 2016, toutes filières confondues sur le lycée à 89.4% et 94% pour le CAP Petite Enfance. Comme chaque année, de nombreuses actions sont menées soit par l'équipe enseignante, soit par les élèves dans le cadre de leurs modules professionnels.

Des terminales ont organisé des actions pour les soignants de sensibilisation au vieillissement par la confection de tenues spécifiques, des élèves volontaires se mobilisent pour la confection d'objets pour le marché de Noël (vendredi 02 décembre 2016 de 14h00 à 19h00 : MARCHÉ DE NOËL sur l'établissement). Des élèves de première se mobilisent à nouveau dans la lecture de romans et BD grâce à l'échappée littéraire proposée par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, le développement durable est aussi le fil conducteur de plusieurs actions...

Un grand projet interclasse en partenariat avec la bibliothèque municipale de Sens est mené tout au long de l'année autour du harcèlement scolaire et de l'e-réputation. A l'heure du tout numérique, il est important de réfléchir pour tout un chacun à son identité numérique, ses droits et devoirs sur internet et notamment sur les réseaux sociaux. Ce sont des outils de communication devenus incontournables et Sainte-Colombe Formations a donc décidé d'ouvrir sa page officielle facebook, n'hésitez pas à liker !

Pour connaître précisément les formations, rencontrer élèves et équipe enseignante et éducative, venez à la porte-ouverte du samedi 18 mars 2017 de 09h00 à 17h00, un marché de printemps en parallèle. Des journées d'orientation (rencontres avec les enseignants des différentes filières) sont aussi organisées les vendredis 10 février, 07 avril et les mercredis 17 mai, 14 juin (14h00-18h00).

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements.

Pour plus d'informations : 03 86 64 80 00

www.saintecolombeformations.fr

https://www.facebook.com/lyceeprofessionnel-destecolombe/

Département de l'YONNE

Arrondissement de SENS – Canton de SENS-OUEST

MAIRIE DE SAINT-DENIS-LÈS-SENS

Conseil Municipal du vendredi 27 mai 2016

compte-rendu sommaire

A 20 h 30 Monsieur Alexandre BOUCHIER déclare la séance ouverte.

Présents : Mesdames, LENFANT, MARLIN, et VAMBERQUE. Messieurs BOUCHIER, DEROUET, HUSKIN, LAPERTEAUX, LEPRETRE et TAVERNE.

Absents : Mesdames LECLANT (pouvoir donné à Patrick DEROUET), PELLEGRINELLI (pouvoir donné à Michel LAPERTEAUX) et VANÇON (pouvoir donné à Alexandre BOUCHIER).

Messieurs COTTY (pouvoir donné à Jean-Louis TAVERNE) et ASTRUC (pouvoir donné à Patrick HUSKIN).

Jeannine MARLIN est élue secrétaire de séance.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 8 avril 2016. Adopté par les membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire informe que deux déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) ont été reçues en mairie depuis le précédent conseil. Elles ne sont pas susceptibles de mettre en œuvre le droit de préemption.

Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour, justifiée par la nécessité de délibérer sur :

1 -Devenir des parcelles invendues, réseaux, voiries, de la zone d'activités de Sainte-Colombe-Lès-Sens ;

2 -TASCOM / Défense des intérêts financiers communaux.

Accepté à l'unanimité. ***Les pouvoirs ne seront pas pris en compte pour cette délibération.***

1 -Devenir des parcelles invendues, réseaux, voiries, de la zone d'activités de Sainte-Colombe-Lès-Sens - Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé le 21 janvier 2016 à la société PROPHAL représentée par Alain PROUX, propriétaire du site :

"Par la présente, je vous demande de bien vouloir entretenir les parcelles dont vous êtes encore propriétaire.

Celles-ci sont devenues des friches, dont la désagréable proximité est nuisible aux commerces et restaurants en activité, sans parler de la sécurité et de la salubrité publique.

Qui gère et surtout entretient les réseaux ?

Une partie de la voirie est toujours en voirie provisoire (une seule voie pour deux sens de circulation) obligeant les conducteurs à rouler dans des bourbiers, et en cas de fortes précipitations, ce ne sont plus des mares que l'on doit traverser mais des lacs ! Cela est extrêmement dangereux aussi bien pour les véhicules que pour les conducteurs.

Dans l'attente d'une intervention rapide de votre part, ..."

La mairie n'a jamais obtenu de réponse.

Il faut ajouter que les travaux réalisés pour le compte de la société ne sont toujours pas remboursés à la commune alors que le titre a été émis en août 2015.

Pour toutes ces raisons, il informe du courrier adressé à Monsieur le Sous-préfet le 8 février 2016 :

"J'ai délivré à la SA PROPHAL un permis d'aménager 089 342 07 J 3001 approuvé le 19.11.2007, rectifié le 24.08.2008 et modifié le 08.01.2010.

Une première tranche a été validée le 30.09.2010. Cette zone d'activités dite de Sainte-Colombe-Lès-Sens a permis la création de nouvelles activités de restauration, commerces et de santé notamment.

A mon grand regret, depuis près de deux ans, la SA ne donne plus signe de vie et ne respecte aucun des engagements pris d'achèvement des travaux.

Un simple coup d'œil permet d'apprécier l'état de délabrement et d'abandon des voiries, de l'éclairage (notamment partie arrière Aldi) et des parcelles face au lycée de Sainte-Colombe.

Certaines parties sont simplement insalubres et apportent une image négative à notre collectivité et aux riverains, sans parler des clients et/ou patients.

Dans l'état actuel, il semblerait que je ne dispose d'aucun moyen pour contraindre le propriétaire d'achever, entretenir ses parcelles et les voiries primaires (défense incendie, fluides, notamment).

Cette situation n'est pas tolérable, et je souhaite vivement y mettre fin.

Je souhaite donc un soutien de l'Etat pour mener une procédure d'expropriation de la SA PROPHAL au profit de la commune, afin d'achever et réhabiliter le site, dans un intérêt collectif évident. Je vous remercie par avance de vos conseils éclairés, de votre soutien, et de l'application d'un plan d'action visant à protéger les usagers des commerces, les commerçants, les patients, les praticiens, tous ceux qui emprun-

tent les voiries, les lycéens et collégiens de Sainte-Colombe, et enfin tous ceux qui subissent ce préjudice intolérable."

Monsieur le Maire propose de mettre en place une procédure d'expropriation afin que cette zone puisse être achevée et réhabiliter le site dans un intérêt collectif évident.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal suivant l'article L2121-29 du CGCT, décide :

- d'initier la procédure d'expropriation de la société PROPHAL pour la zone d'activités de Sainte-Colombe-Lès-Sens ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette procédure.

2 - TASCOM / Défense des intérêts financiers communaux - Ce dossier initié par la délibération 2015-06 du 6 février 2015 progresse.

Jugement du TA de Dijon : l'Etat a été reconnu redevable des dotations de compensations versées à tort les années 2012, 2013 et 2014. Néanmoins, l'Etat a fait appel de la décision concernant la provision qui avait été octroyée le 21 avril 2016 par le juge des référés. Dans un second jugement, en date du 17 mai 2016, l'Etat avait été condamné à verser une indemnité à la commune, correspondant aux recettes fiscales dont la commune a été privée.

Le Conseil municipal accueille favorablement ces deux décisions de justice. Il regrette l'appel de l'Etat concernant la décision de versement de provision, et décide donc de poursuivre l'action entamée

Aujourd'hui, afin de nous représenter dans cette phase d'appel non prévue au contrat initial, à la Cour d'appel de Lyon, un devis est proposé pour la somme de 150, 00€ HT.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'avenant de 150, 00€ pour nous représenter devant une nouvelle juridiction.

Il est donc nécessaire de donner de nouvelles autorisations au Maire. C'est pourquoi, à l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire :
  - ➢ à poursuivre la défense des intérêts financiers communaux, en cas de besoin, aussi bien devant la Cour d'appel de Lyon que le Conseil d'Etat ;
  - ➢ à signer tous documents nécessaires à la poursuite de ce dossier (administratifs et financiers) ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

Reprise de l'ordre du jour

Agents techniques

1 - Modification d'un temps de travail - Considérant, la réorganisation des postes suite à l'accident de travail d'un des adjoints techniques (5e échelon), Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique de 2e classe, (2e échelon).

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (après avis de la CTP) d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique de 2e classe (2e échelon) de 19,10/35e à 28,70/35e (dont une partie proratisée sur le rythme scolaire), à compter du 1er septembre 2016, et dit que les crédits sont inscrits au budget 2016.

2 - Renouvellement d'un contrat - Le Maire expose que l'agent faisant fonction d'ATSEM, est actuellement en contrat CUI-CAE. Ce contrat renouvelé au 1er juin prendra fin le 30 novembre 2016. Remplissant parfaitement ses fonctions, il propose de la recruter à compter du 1er décembre 2016. A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à compter du 1er décembre 2016 :

- la création d'un poste d'adjoint technique de 2e classe ;
- une durée hebdomadaire de travail de 35/35e *(proratisé sur le rythme scolaire)*,
- traitement indiciaire (échelle 3),
- poste pourvu par recrutement direct, et dit que les crédits sont inscrits au budget.

Fourrière du sénonais :

Demande retrait des communes de Bonnard et Chichery

Ces deux communes ont demandé leur retrait du syndicat. Monsieur le Maire explique que nous aurions dû délibérer afin d'émettre un avis, mais le syndicat ayant lui-même refusé directement par délibération, notre avis n'est pas nécessaire.

Délibérations modificatives au budget

DM 1 - Rectification excédent 2015 reporté - La trésorerie ayant signalé que le résultat de fonctionnement du compte administratif 2015 de la commune était de 347 561, 80€ et non 347 551, 80€. Une délibération modificative au budget est donc nécessaire. A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'augmentation des crédits suivants sur le budget de l'exercice 2016 :

Compte dépense

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	615231	Voiries	10,00
			10,00

Compte recette

Chapitre	Article	Nature	Montant
002	002	Résultat d'exploitation reporté	10,00
			10,00

DM 2 - Renégociation emprunt pour construction maternelle - La renégociation de cet emprunt ayant été décidée au précédent conseil, il convient de modifier le budget afin de pouvoir émettre le mandat correspondant aux différents frais.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote les virements des crédits suivants sur le budget de l'exercice 2016 :

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Nature	Montant
66	6688	Voiries	100,00
66	66111	Intérêts à l'échéance	295,00
66	6682	Indemnité de réaménagement d'emprunt	5000,00
		Total	5395,00

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-5395,00
		Total	-5395,00

Aménagement chemin de halage par communauté d'agglomération

Décidés par le conseil communautaire pour les communes de l'agglomération où passe l'Yonne, les travaux devraient commencer fin juin.

Enrobés à froid, pose de barrières et installation panneaux directionnels et informatifs. Aucune modification de la voirie du halage, ni des accès.

Nouvelle cantine

Maîtrise d'œuvre - Le Maire donne lecture des devis reçus pour la mission de maîtrise d'œuvre. Le coût de cette mission est proposé en pourcentage par rapport au montant hors-taxe estimé des travaux :

Devis n°1 = 10,5 %

Devis n°2 = 11,5 %

Devis n°3 = 9 %

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient la proposition du devis n°3, soit :

- Emmanuel DROIN architecte (2 bis, rue des Moulins - 89100 GRON) dont les honoraires seront de 9 % du montant HT des travaux estimé à 250 000, 00 € H.T. suivant étude initiale de faisabilité ;
- Monsieur DROIN sera assisté par Monsieur Patrick DUVEAU (représentant la Sarl Agécco), Economiste. Ce cotraitant sera directement rémunéré par le maître d'œuvre, Monsieur DROIN ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Demande de subvention à la Région - Le Maire informe que l'assemblée régionale, à l'occasion du vote de son budget primitif 2016, a adopté un plan de soutien aux bâtiments et travaux publics. La première phase va être engagée rapidement en lien avec l'Etat et le fonds de soutien à l'investissement local.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de demander une subvention à la Région de Bourgogne Franche-Comté au titre du plan de soutien au bâtiment et travaux publics pour la construction de la nouvelle cantine ;
- dit que le plan de financement sera revu en incluant cette nouvelle demande,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Vente des peupliers

Considérant que des peupliers doivent être coupés à côté du pont de l'autoroute et autour de l'étang communal, la trésorerie signale qu'afin de pouvoir vendre ces coupes, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) une délégation de compétence du conseil municipal au Maire est nécessaire afin de pouvoir effectuer les écritures comptables.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'ajouter à la délibération n°2014-17 du 29 mars 2014, et pour la durée du présent mandat, la délégation de compétence suivante :

10° De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Questions diverses

Championnat de France des élus à Villemanoche - Monsieur Patrick DEROUET, ayant participé à cette course, tient à féliciter les organisateurs pour l'excellente organisation et l'esprit festif de cette manifestation. A noter qu'il est arrivé vice-champion de l'Yonne et vice-champion de Bourgogne sur 10 km en 58 minutes et 18 secondes. Clinique vétérinaire de Saint-Clément - Bertrand LEFRANC a déposé un chat blessé. Les soins dispensés gratuitement n'ont pas suffit à le sauver. Afin de remercier le Docteur Marie-Blandine SIMON-MENNERAT pour son implication et son professionalisme, un encart publicitaire pour sa Clinique Clémentine lui sera offert dans le prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Département de l'YONNE

Arrondissement de SENS – Canton de SENS-OUEST

MAIRIE DE SAINT-DENIS-LÈS-SENS

Conseil Municipal du vendredi 2 septembre 2016

compte-rendu sommaire

CONSEIL MUNICIPAL

A 20 h 30 Monsieur Alexandre BOUCHIER déclare la séance ouverte.

Présents : Mesdames LECLANT, LENFANT, MARLIN, PELLEGRINELLI, VAMBERQUE et VANÇON. Messieurs ASTRUC, BOUCHIER, COTTY, DEROUET, HUSKIN, LAPERTEAUX, LEPRETRE et TAVERNE. Jeannine MARLIN est élue secrétaire de séance. Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 27 mai 2016. Adopté par les membres du Conseil municipal. Monsieur le Maire informe que six déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) ont été reçues en mairie depuis le précédent conseil, dont cinq ne sont pas susceptibles de mettre en œuvre le droit de préemption. *Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour, justifiée par la necessité de délibérer sur :*

1 - Problèmes financiers du Lycée Sainte-Colombe ;

2 - Report modification temps de travail d'un agent technique et IAT.

Accepté à l'unanimité.

AFLIP de Sainte-Colombe

Après avoir exposé la situation budgétaire du Lycée professionnel rural privé, IFRES de Sainte-Colombe et Sainte-Colombe Formations (AFLIP) ;

Après avoir exposé les échanges avec le directeur de l'UNREP Monsieur BIZARD, Maître TATAT (Notaire), le directeur du Crédit Agricole de Sens Maupéou, la présidente du Conseil d'administration Madame ANTONELLI, la nouvelle directrice Madame GELÉ et la représentante de CER France Yonne, il en ressort :

- Une importance majeure à soutenir cet établissement d'intérêt éducatif au niveau local et départemental, car il offre des formations allant de la 3e à la terminale, dont le CAPA services en milieu rural, le Bac Pro de services aux personnes et aux territoires et un BTS d'économie sociale et familiale ainsi que des formations pour adultes (CAP petite enfance, Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale, d'aide médico-psychologique, et des préparations aux concours d'ATSEM, auxiliaire de puériculture, aide soignant et travailleurs sociaux ;

- Mais aussi que des fautes majeures de gestion ont été commises puisque des investissements conséquents (980 000€ sur 4 ans) ont été réalisés par le biais d'une stratégie financière inadaptée associée à la non contractualisation du BTS Economique social et familial, qui ont progressivement éteint le fond de roulement de la structure, qui s'élevait encore à 565 000€ en 2012. Nous nous étonnons notamment de l'absence d'alerte du commissaire aux comptes.

Après discussion avec le Maire, l'UNREP serait disposée à accorder, sur ses fonds propres, un prêt de 200 000€ sur 10 ans à taux 0 à l'établissement, à condition que la commune se porte garante. Il est aussi possible que l'établissement réengage des discussions avec le Crédit agricole, un rendez-vous étant programmé dans les jours prochains. A ce stade, le Maire propose au Conseil municipal d'acter la possibilité d'apporter une éventuelle garantie financière dans le cadre d'un protocole d'apurement et de relance de la structure, en y associant les banques, le notaire, l'UNREP et le CERF. Ce soutien sera conditionné par l'attribution d'un siège au sein du Conseil d'administration (Maire ou son représentant, avec une suppléance) ainsi qu'un siège d'administrateur à l'UNREP, et la réalisation d'un audit proposé par l'UNREP. Enfin, une renégociation des emprunts et des hypothèques actuelles devraient être engagée en parallèle. A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le constat dressé par le Maire et les propositions qui en découlent

Modifications du temps de travail d'un agent technique et IAT

Considérant que la CTP se réunira le 13 septembre 2016 pour émettre son avis, Monsieur le Maire informe que l'augmentation du temps de travail prévu pour le 1er septembre 2016 n'a pu avoir lieu. En conséquence il propose de modifier la délibération n° 2016-37 du 27 mai 2016. A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide (après avis de la CTP) d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique de 2e classe (3e échelon) de 19,10/35e à **28,70/35e** (dont une partie proratisée sur le rythme scolaire), **à compter du 1er octobre 2016**, et dit que les crédits sont inscrits au budget 2016. Considérant l'augmentation du temps de travail d'un agent de la filière technique à compter du 01.10.2016, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération n° 2016-25 à compter du 1er octobre 2016 en ce qui concerne le montant des IAT, les IHTS restant inchangées.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **dit que** les crédits nécessaires (17 640,02€) sont inscrits au budget ;
- **rappelle** que les indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Reprise de l'ordre du jour

Avis sur enquête publique, suite à demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes, sur la commune de Soucy

Suite à l'arrêté préfectoral n° PREF-DCPP-SE-2016-0324 du 2 août 2016, et après avoir pris connaissance du dossier référencé en objet,

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable concernant cette demande.

Décision de préempter un bien

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé par délibération n° 2015-33 du conseil municipal le 27 novembre 2015,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2015-34 du 27 novembre 2015 instituant un droit de préemption urbain (DPU) sur la totalité des zones urbaines (zones U) ou à urbaniser (zones AU) du Plan Local d'Urbanisme, quelques soient leurs destinations (habitat, équipements, activités, tourisme...) ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue en mairie le 25 juillet 2016 par laquelle Maître Clotilde TATAT, notaire à Sens (Yonne), informe la commune de l'intention de son mandant, d'aliéner sous forme de vente amiable la parcelle cadastrée AB 111, située 15 rue de Sainte-Colombe, d'une contenance totale de 05a 41ca,

Dans l'attente de l'avis de France Domaine,

Considérant :

- la délibération modificative n° 3 prise ce jour, afin que les crédits nécessaires soient inscrits au budget ;

- la nécessité pour la commune de disposer d'un logement disponible en cas d'urgence (sinistre etc.), soit mettre un logement de fonction à disposition, soit permettre l'installation d'un local pour les associations communales,

A la majorité après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à préempter la parcelle AB 111, située 15 rue de Sainte-Colombe, objet de la DIA susvisée, et signer tous documents nécessaires à la réalisation ;
- décide que le montant proposé sera compris entre 0 et 10 % de l'estimation de France Domaine.

Délibération modificative n° 3 au budget 2016

Monsieur le Maire informe de la notification de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) 2016. A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

Compte dépense

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2115	OPFI	Terrains bâtis	120 000,00
023	023	Virement à la section d'investissement		120 000, 00
			Total	240 000, 00

Compte recette

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	021	OFPI	Virement à la section d'exploitation	120 000,00
74	7411		Dotation forfaitaire	120 000, 00
			Total	240 000, 00

Dossier TASCOM

Une information est faite par Monsieur le Maire sur le dossier en cours.

Tarifs piscine 2016-2017 pour école

Monsieur le Maire expose les tarifs proposés dans la convention de mise à disposition du bassin d'apprentissage et des vestiaires pour la fréquentation de la piscine Tournesol de Sens (appartenant à la Communauté d'agglomération du grand sénonais), en fonction du créneau horaire durant l'année scolaire. A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour l'année scolaire 2016-2017 :

- d'accepter les tarifs fixés soit : 80, 00€ avec intervention pédagogique,

60, 00€ sans intervention pédagogique ;

- d'autoriser le Maire à signer la convention.

Questions diverses

Réorganisation des services postaux - Le Conseil municipal attire l'attention sur les difficultés que rencontreraient les entreprises si le courrier leur était distribué l'après-midi seulement (impossibilité de répondre dans la journée aux demandes reçues). Le centre de distribution étant sur la commune, et au vu du nombre d'entreprises qui seraient touchées, le Conseil municipal n'estime pas "normal" que le courrier puisse être distribué l'après-midi, et l'on pourrait ajouter : Est-ce une telle solution qui aidera La Poste à s'adapter aux difficultés économiques ? Les entreprises qui ne seront desservies que l'après-midi seront pénalisées par rapport à celles qui auront eu leur courrier en début de matinée. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire,
Alexandre Bouchier

Questionnaire de Marcel Proust

Colette Champey est une figure de notre commune, c'est une femme dynamique, entière, épanouie, une danseuse extraordinaire. Elle marié à Marcel, ils sont les parents de trois grands garçons. Elle a commencé sa vie professionnelle dans le restaurant familial à Domats, puis elle est devenue préposée aux P.T.T dans le sénonais. Aujourd'hui, nous lui tirons le portrait.

◆ Dans quel état d'esprit êtes-vous en ce moment?
Bien hum ! Taciturne.

◆ Quelle est la qualité que vous souhaitez le plus chez un homme?
Deux à vrai dire, la gentillesse et l'honnêteté.

◆ Quelle est la qualité que vous préférez chez une femme?
L'amitié durable.

◆ Qu'appréciez-vous le plus chez vos amis?
L'aide à tout moment de la vie.

◆ Quel est votre principal défaut?
Le tabac, je fume.

◆ Quelle est votre occupation préférée?
J'apprécie le jardin et les fleurs.

◆ Quelle est votre couleur préférée?
Le rose.

◆ Quelle est la fleur que vous aimez?
Les fleurs des rosiers.

◆ Quel est votre oiseau préféré?
L'hirondelle de toit.

◆ Quels sont vos héros et héroïnes dans la vie réelle?
Louis Pasteur et Marie Curie.

◆ Quel caractère méprisez-vous le plus?
L'hypocrisie.

◆ Quelle est la réforme que vous admirez le plus?
Le vote des femmes.

◆ Quelles fautes vous inspirent le plus d'indulgence?
Le vol pour manger.

◆ Quel est le trait principal de votre caractère?
La franchise.

◆ Quelle est votre devise?
Travailler pour y arriver.

◆ Quel est votre rêve de bonheur?
J'ai déjà 50 ans de bonheur.

◆ Quel don de la nature auriez-vous aimé avoir?
J'aurais aimé faire des performances en sport ou être une virtuose du piano.

◆ Dans quel pays désireriez-vous vivre?
La France.

◆ Quels sont vos héros et héroïnes dans la fiction?
Pas de fiction, les héros sont ceux du réel.

◆ Quels sont vos compositeurs et peintres préférés?
Strauss et ses valses.

◆ Que détestez-vous par-dessus tout?
Le bazar partout, le désordre.

Amicale des chasseurs de Saint-Denis-Lès-Sens

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale

L'assemblée générale de notre amicale s'est tenue le vendredi 16 septembre 2016 en la mairie. Notons les présences de notre Maire Alexandre Bouchier et Patrick Huskin Adjoint en charge de l'environnement notamment. Notre président profite de leur présence pour remercier le conseil municipal de la subvention accordée à notre amicale. Ensuite une minute de silence est observée pour notre collègue Fernand Dierickx décédé le 16 juin 2016. Il faisait partie de notre amicale depuis 1982. Les chasseurs adoptent le procès verbal 2015 puis le rapport financier de notre trésorier.

Pour la saison 2016-2017 nous renouvelons les lâchers de faisans et perdreaux pour les trois premiers dimanches. La saison prochaine nous demanderons une bague chevreuil pour la destruction du renard. Ensuite nous procédons à la vérification des assurances et permis puis paiement des cotisations. Sans questions diverses des membres, nous partageons le pot de l'amitié offert par la commune.

On peut ramasser un chevreuil, mais pas un lapin.

Il y a une trentaine d'années un colloque international sur la route et la faune sauvage indiquait pour l'année en moyenne 3100 collisions avec le gibier dont 2500 environ de chevreuils. Aucun décès côté conducteurs mais 70 blessés et 500 véhicules endommagés. Combien d'accidents ne sont pas comptabilisés ! Les conducteurs assurés au tiers réparent leurs véhicules et ramassent le gibier. De nos jours il y aurait 10 à 14 fois plus d'accidents (entre 35000 et 45000).

Le président Albert Labonne et le trésorier Bernard Hermier de l'association

Selon la prévention routière, le sanglier serait en cause pour 36%, le chevreuil 17% et le cerf 8% et 40% pour les autres animaux (renard, blaireau etc.). La cause reste confuse, la vitesse et le développement d'animaux dans les zones périurbaines. Usagers de la route sachez plusieurs choses : - les contrats « tous risques » couvrent les dommages corporels et matériels - les contrats « au tiers » ne couvrent que les dégâts corporels, - le malus ne s'applique pas si le conducteur peut prouver un cas de force majeure. La collision étant en langage d'assureur « irrésistible et imprévisible ».

L'organisateur de chasse peut-il être responsable d'un accident de la route avec un grand gibier ?

Oui s'il survient en action de chasse alors que l'animal est poursuivi par des chiens. D'où l'intérêt d'une assurance « organisation de chasse » par la société et pose de panneaux sur les routes informant les automobilistes d'une battue de chasse.

Les usagers de la route ont-il le droit de ramasser un gibier après une collision si la voiture peut repartir ?

Oui et non.....**Oui** s'il s'agit d'un grand gibier (chevreuil, sanglier) pour éviter le gaspillage de la venaison et dédommager le véhicule de l'automobiliste. Il peut transporter l'animal mort à condition de prévenir la gendarmerie ou la police par téléphone. Il devra le consommer dans le cercle familial, mais pas le donner ou le vendre.....**Non** pour un petit gibier, l'animal mort doit être enterré s'il pèse moins de 40 kilos (renard, blaireau, lièvre etc.) ou porté à l'équarrissage si l'animal pèse plus de 40 kilos.

Non si l'animal petit ou grand gibier est ***blessé***, il devra être porté vers un centre de sauvetage par une personne habilité (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ou un Louvetier etc.) ou sera ***abattus*** si l'animal n'est pas viable par une personne désigné par le maire. Ceci dans les deux cas relève de la compétence du maire du lieu de l'accident. L'automobiliste sait-il le nom de la commune où a eu lieu l'accident ? Combien de fois cette procédure est-elle appliquée ? Pour ma part peu de fois !

En conclusion, à la veille des fêtes de fin d'année nous pouvons faire un réveillon avec un cuissot de chevreuil ou de sanglier mais pas d'entrée avec une bonne terrine de lapin ou de faisan.

Le Président Albert Labonne

L'Entente des Pêcheurs du Sénonais termine l'année 2016 en bonne forme malgré les soucis intervenus notamment sur la pêche à la carpe suite à la maladie touchant exclusivement cette espèce. Nous avons comme tous les ans participé aux différentes manifestations tout au long de l'année (concours float tube, fête des associations, Open Sens Fishing..) avec le succès et l'intérêt escompté du public et des participants. Ce qui amène évidemment à les reconduire en 2017 !!

Il est animé par Flavienne Bernelat (trésorière de l'association) auprès de qui vous pouvez prendre tous renseignements complémentaires (au 06.67.62.28.02), elle est accompagnée à tour de rôle de certains bénévoles de l'AAPPMA si besoin.

Pour terminer, nous tenons à souhaiter à chacun d'entre vous d'excellentes fêtes de fin d'année ....

L'Entente des Pêcheurs du Sénonais

Nouveauté : L'Atelier Pêche-Nature

Depuis plusieurs années, la question de l'école de pêche est relancée. Nouveauté en septembre dernier, l'Entente des Pêcheurs du Sénonais a ouvert sur SENS un Atelier Pêche-Nature (APN) qui s'adresse aux jeunes âgés de 10 à 12 ans qui aiment la nature et qui souhaiteraient apprendre à pêcher !! Cet atelier a lieu tous les mercredis après-midi de 15h à 17h du 07 septembre 2016 au 28 juin 2017 (sauf pendant les vacances scolaires).

Clinique Vétérinaire Clémentine

HORAIRES D'OUVERTURE :
Du Lundi au Vendredi
9h00 – 12h00/14h00 – 19h00
Le Samedi
9h00 – 12h00/14h00 – 18h00
17 rue Général Leclerc 89100
SAINT-CLEMENT

Confrérie Saint-Vincent... sans vin... cette année

Malgré les soins prodigués tout au long de l'année par les fidèles bénévoles de la section vigne, le gel, la grêle, la pluie et les maladies ont eu raison de nos 1113 pieds !

Le fruit de notre travail, dur labeur, se réduira cette année à quelques soixante-quinze litres de « jus ».

Mais après la pluie, le beau temps, ...l'aventure continue ! Nous avons signé au mois de juin dernier, un nouveau bail, renouvelable par tacite reconduction, liant, pour trois années consécutives, la Confrérie avec Thierry Daval le propriétaire des « Roifils ».

SOS : Nous avons toujours besoin de bras et de bonnes volontés, n'hésitez pas à nous rejoindre... Votre aide, vos suggestions, vos propositions seront les bienvenues !

J-Pierre Logeais

Confrérie de Saint-Vincent :Saint-Denis-lès-Sens, Saint-Clément, Soucy

Contacts : J-Pierre Logeais 03 86 86 62 82
Jean Patys 03 86 65 55 71
Gérard Rolland 03 86 65 25 27

Adresse postale : chez J-Pierre Logeais
2 rue de la Croix St Pierre
89100 Soucy

Jean de Salazar installé dans la Mairie

A la suite des travaux au sein de l'eglise paroissiale de notre commune en 2014, il s'est avéré qu'une pièce de bois sculptée au dessus de la nef au dessus de l'autel présentait des signes de fatigue. Il a donc été décidé de la descendre pour des raisons de sécurité évidentes. Cette pièce a été rangée avec précaution et remise en état par Yves Hooft notre agent technique. Depuis quelques mois, elle a trouvé sa place au sein de la Mairie. Une recherche a été menée par Bernard Brousse notre puits de science sénonais et vice-président des amis de la chapelle de Sainte-Colombe, il en tire la conclusion suivante.

On retrouve les armoiries de la famille de Salazar :

« Ecartelé : aux 1,4 de gueules, à cinq étoiles à six pointes d'or ; aux 2,3, d'or à cinq feuilles de nénufar de sinople ». Ici on a un écartelé au 1, les 5 étoiles et au 4 les 5 « feuilles de nénufar », et on a au 2 et 3 un aigle. Tristan de Salazar fut archevêque de Sens de 1474 à 1519 et aussi abbé commendataire de l'abbaye de Sainte-Colombe de 1508 à sa mort. Lui succéda comme abbé son neveu Jean de Salazar, archidiacre de Sens, qui décéda en 1539.

On sait que le symbole de saint Jean est l'aigle. Il semble que l'on peut en déduire que l'on a un élément qui date de l'abbatiat de Jean de Salazar.

Merci à Bernard Brousse, vous pouvez si vous le souhaitez venir découvrir cette pièce historique évidemment liée à l'histoire de notre commune qui est dorénavant installée dans le bureau de notre Maire et comme vous le savez sa porte est toujours ouverte....

Etat Civil

Naissances

William Bibondo Nsiete, 05 août 2016

Décès

Moufdi Hicham, 25 juin 2016

Solidarité communale

Une enveloppe est toujours ouverte en mairie afin de recueillir des dons pour la famille lors du décès d'un habitant de notre commune.

Trois cents jeunes ont fait une halte à Sainte-Colombe

Dans l'après-midi du mardi 2 août 2016, cinq cars stationnent rue Henri Cavallier. Ils reviennent de Pologne. Suivant leur itinéraire qui passe par l'A19, c'est pratique pour eux de sortir au péage de Saint-Denis-lès-Sens.

C'est ainsi que plus de 300 jeunes du diocèse de Bordeaux, à leur retour des Journées Mondiales de la Jeunesse (J.M.J.) de Cracovie, font une halte technique et spirituelle à Sainte Colombe.

Le Lycée Professionnel a mis ses sanitaires à disposition pour les besoins de la nature humaine. Et la chapelle avait été préparée par des paroissiens pour accueillir ce grand groupe de jeunes. L'évêque auxiliaire de Bordeaux, Mgr Bertrand Lacombe, entouré des aumôniers et prêtres accompagnateurs, a présidé une messe concélébrée.

Jeunesse et réflexion sur le monde

La chapelle Sainte-Colombe

Les jeunes ont prié et chanté dans une ambiance tour à tour joyeuse, recueillie et festive.

Un chant rythmé par des gestes, chant-ciment de cet impressionnant groupe de jeunes conclut la messe. Un peu fatigués par le voyage, mais visages rayonnants, on les sentait heureux.

L'un d'eux confiait : "Les JMJ, c'est une expérience qu'il faut vivre pour la comprendre !...".

Du bordelais, après leur retour, Gaspard D... le logisticien du groupe nous a écrit : "Vraiment ce fut une grande joie d'avoir ce temps autour de notre Dieu, dans cette magnifique chapelle !... Merci beaucoup !... Et continuez à faire vivre ce formidable patrimoine !... Fraternellement en Christ !...".

Pour voir un reportage photo de l'événement, copier le lien suivant dans la barre-adresse du navigateur de votre ordinateur :
http://paroisses89.cef.fr/sens/spip.php?article394

Daniel Dufour

Sainte Colombe FORMATIONS
se former aux métiers des services

Lycée
- 4ème et 3ème de l'enseignement agricole
- CAPA Services en Milieu Rural
- BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires
- BTS Economie Sociale et Familiale

Formations Adultes
- CAP Petite Enfance
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale, d'Aide Médico Psychologique
- Préparation aux concours ATSEM, Auxiliaire de puériculture, Aide Soignant et travailleurs sociaux (A.S.S.-E.J.E.-E.S.)

Venez découvrir notre établissement

2, rue Henri Cavallier - 89100 Saint Denis les Sens
Tél.: 03 86 64 80 00
www.saintecolombeformations.fr

Saint-Fiacre édition 2016

Cette édition 2016 organisée par la société horticole de Sens a été un grand succès populaire sous le signe des fleurs, de l'amitié.

Comme tous les ans une équipe de volontaires dionysiens a réalisé un char qui allie qualité par son armature réalisée par Yves, beauté par ses fleurs et poésie par son thème.

Amis des fleurs, vous voulez participer à cette aventure, merci de contacter notre secrétariat de mairie ou Patrick Huskin qui coordonne l'opération.

La réalisation du fleurissement du char est assurée le samedi après-midi et prend tout au plus 3 heures de travail en équipe sympathique.

Travail achevé

Equipe au travail le samedi après-midi

Encollage

Les officiels découvrent les brouettes au petit matin

Concours de maisons fleuries 2016

Membres du Jury :
Brigitte Leclant, Danielle Noizet, Marie-France Pierre, Marylène Theloy.
Société Horticole de Sens : Messieurs Adam et Buisson

CATEGORIES :

Maisons fleuries

2e année hors concours - M. et Mme Alain Goudey, 15 rue du Moulin - Granchette
1er M. et Mme Christophe Boucher, 12 rue des Ladres
2e Mme Evelyne Sebillaut, 8 rue des Petits Près
3e M. et Mme Patrick Derouet, 11 rue des Ladres
4e M. et Mme Patrick Lenfant, 7 allée des Paturons - Granchette
5e M. et Mme José Pacheco, 4 av. des Fonderies de Pont à Mousson
6e M. et Mme Etienne Prin, 4 rue des Petits Près
7e Mme Danièle Noizet, 13 rue de Sainte-Colombe
8e M. et Mme Dehay Hubert, 12 rue de Sainte-Colombe
9e M. et Mme Michel Leroy, 2 rue des Petits Prés
10e M. Gérard Guinot, 13 rue du Moulin - Granchette
11e M. et Mme Gérard Lescault, 9 rue Ernest Salmon
12e M. et Mme Daniel Dufour, 12 rue de l'Abbaye - Sainte-Colombe
13e M. et Mme Bernard Hermier, 18 rue du Bordeau
14e M. et Mme Bruno Yvon, 16 rue Pierre Renard
15e M. et Mme Jean-Claude Reynault, 7 rue du Bordeau
16e M. et Mme Bernard Veron, 17 rue du Moulin - Granchette
17e M. et Mme Germain Decremer, 12 rue du Moulin - Granchette
18e M. et Mme Marcel Champey, 1 rue des Lilas
19e Mme Denise Barbier, 8 rue de la Haie Fleurie

Balcons

Mme Marie-Thérèse Francolon, 2 rue des Ladres

Commerces fleuris

LA BODEGA (restaurant), 30 rue de Paris

Fleurissement sur rue

1er M. et Mme Patrick Lenfant, 7 allée des Paturons - Granchette
2e M. et Mme Payen, 1 route du Parc - Granchette
3e M. et Mme Gérard Theloy, 32 rue de Paris
4e M. et Mme Michel Laperteaux, 8 rue des Roses

Encouragements

M. et Mme Decombe, 18 rue de Paris

Un arbre, une fleur, un jardin, une jardinière, et voilà les premiers ingrédients pour participer au fleurissement et avoir un environnement des plus agréable.

A St Denis-lès-Sens, la municipalité a vite compris qu'il fallait prendre le relais des particuliers qui ont commencé le fleurissement il y a maintenant quelques dizaines d'années.

Il semblerait que moins de maisons et de jardins se fleurissent pour encadrer les magnifiques réalisations primées par le Jury et créer un lien entre les maisons du village. Le pourquoi du comment ? Moi je ne vais pas chercher bien loin : les coûts, d'autres activités, les jeunes qui peut-être laissent le soin aux jardiniers de la commune d'embellir notre cadre de vie, les grands anciens qui lâchent progressivement l'activité jardin, les forces venant à manquer.

Toujours est-il que, malgré ce que l'on entend, il me semble que notre commune ne se porte pas si mal au niveau cadre de vie : chaque rue a ses arbres, ses fleurs, ses jardinières et ceci jusqu'à Granchette qui est aussi parsemé de taches de couleurs dans son espace verdoyant.

Le classement 2016 vous le connaissez. A l'assaut de 2017 qui je l'espère, avec une meilleure météo, sera d'un meilleur cru que cette année.

Bonnes fleurs à toutes et à tous.

P.S. Petit truc pour planter les bulbes d'automne : toujours très longs à mûrir et devant être arrachés avant les plantations d'été : les mettre en conteneur de 3 ou 4 l. que l'on enterrera dans le massif à l'automne. Après la floraison, on retire les pots qu'on laisse tranquillement mûrir pour remettre l'année suivante.

Transport Urbain Intercom

La commune de Saint-Denis-Lès-Sens est desservie par la ligne 15 du réseau de Bus Intercom.

Un service de transport qui vous permet notamment d'accéder aux établissements scolaires, aux centres commerciaux, à la Gare SNCF… Et d'être en correspondance avec les autres lignes du réseau.

Ligne 15 : horaires du lundi au vendredi en période scolaire

Direction Sens Champs-Plaisants

		sauf mercredi
St-Denis-Lès-Sens		
Granchette	7h22	13h19
Mairie	7h26	13h23
St-Clément		
Fontaine d'Azon	7h31	13h28
St-Denis-Lès-Sens		
Sainte-colombe	7h35	13h32
Sens		
Garibaldi	7h40	13h37
Mallarmé	7h41	13h38
Lycées	7h48	13h45
Champs Plaisants	7h52	13h49

Direction St-Denis-Lès-Sens Granchette

		sauf mercredi	sauf mercredi
Sens			
Garibaldi	12h09	17h09	18h09
Mallarmé	12h10	17h10	18h10
Lycées	12h17	17h17	18h17
St-Denis-Lès-Sens			
Sainte-Colombe	12h26	17h26	18h26
St-Clément			
Fontaine d'Azon	12h30	17h30	18h30
St-Denis-Lès-Sens			
Mairie	12h35	17h35	18h35
Granchette	12h39	17h39	18h39

intercom
Les BUS du Grand Sénonais

Des correspondances sont possibles pour le retour des élèves du collège « Champs-Plaisants » entre les lignes 1 et 15 à l'arrêt « lycées » :

Ligne 1 direction Paron		
Champs-Plaisants	12h04	17h04
Lycées	12h13	17h13

Ligne 15 direction St-Denis-Lès-sens		
Lycées	12h17	17h17

Lors d'une correspondance entre les lignes, l'usager doit annoncer sa correspondance pour la ligne 15 au conducteur de la ligne 1 dès sa montée dans le bus.

Service « cartobus »

A votre disposition également un service de Transport sur réservation qui fonctionne du lundi au samedi toute l'année sur réservation.

Le fonctionnement Cartobus c'est simple…

Vous téléphonez au numéro vert : 0800 072 113 (appel gratuit depuis un poste fixe) pour réserver votre transport :

- Au moins 2 heures avant votre départ
- La veille avant 17h30 pour le premier départ du matin

Vous voyagez avec vos tickets et abonnements Intercom.

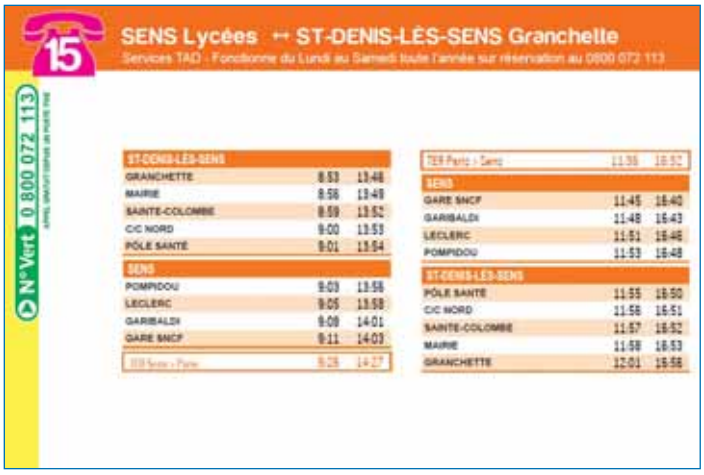

Ligne 4 : horaires du lundi au samedi toute l'année

Direction C/C Nord

PORTE DE BOURGOGNE	07:20	08:20	09:50	11:15	13:20	14:45	16:05	17:05	19:00
JEAN-PIERRE PINCEMIN	07:23	08:23	09:53	11:18	13:23	14:48	16:08	17:08	19:03
CAMPING	07:26	08:26	09:56	11:21	13:26	14:51	16:11	17:11	19:06
SÉNIGALLIA			09:57	11:22		14:52	16:12	17:12	19:07
KENNEDY			09:58	11:23		14:53	16:13	17:13	19:08
ENTRE 2 VANNES	07:27	08:27			13:27				
MOULIN À TAN	07:28	08:28			13:28				
CHAMPBERTRAND	07:30	08:30			13:30				
HAUTS LIEUX	07:31	08:31			13:31				
LIBERTÉ	07:32	08:32			13:32				
DOUMER	07:33	08:33			13:33				
OUBLETTES	07:34	08:34	09:59	11:24	13:34	14:54	16:14	17:14	19:09
RENÉ BINET	07:36	08:36	10:01	11:26	13:36	14:56	16:16	17:16	19:11
HÔPITAL	07:38	08:38	10:03	11:28	13:38	14:58	16:18	17:18	19:13
PIERRE DE COUBERTIN	07:40	08:40	10:05	11:30	13:40	15:00	16:20	17:20	19:15
8 MAI	07:41	08:41	10:06	11:31	13:41	15:01	16:21	17:21	19:16
MARNE	07:42	08:42	10:07	11:32	13:42	15:02	16:22	17:22	19:17
LYCÉES	07:44	08:44	10:09	11:34	13:44	15:04	16:24	17:24	19:19
GAILLONS	07:46	08:46	10:11	11:36	13:46	15:06	16:26	17:26	19:21
VERDUN	07:47	08:47	10:12	11:37	13:47	15:07	16:27	17:27	19:22
CHAILLOTS	07:48	08:48	10:13	11:38	13:48	15:08	16:28	17:28	19:23
MALLARMÉ	07:50	08:50	10:15	11:40	13:50	15:10	16:30	17:30	19:25
GARIBALDI	07:52	08:52	10:17	11:42	13:52	15:12	16:32	17:32	19:27
LECLERC	07:54	08:54	10:19	11:44	13:54	15:14	16:34	17:34	19:29
POMPIDOU	07:55	08:55	10:21	11:46	13:55	15:16	16:36	17:36	19:31
PÔLE SANTÉ	07:56	08:56	10:22	11:47	13:56	15:17	16:37	17:37	19:32
C/C NORD	07:58	08:58	10:23	11:48	13:58	15:18	16:38	17:38	19:33

Direction Porte de Bourgogne

C/C NORD	08:00	09:00	10:25	11:55	14:00	15:20	16:00	17:05	17:55
PÔLE SANTÉ	08:02	09:02	10:27	11:57	14:02	15:22	16:02	17:07	17:57
POMPIDOU	08:03	09:03	10:28	11:58	14:03	15:23	16:03	17:08	17:58
LECLERC	08:05	09:05	10:30	12:00	14:05	15:25	16:05	17:10	18:00
GARIBALDI	08:07	09:07	10:32	12:02	14:07	15:27	16:07	17:12	18:02
MALLARMÉ	08:08	09:08	10:33	12:03	14:08	15:28	16:08	17:13	18:03
CHAILLOTS	08:11	09:11	10:36	12:06	14:11	15:31	16:11	17:16	18:06
VERDUN	08:12	09:12	10:37	12:07	14:12	15:32	16:12	17:17	18:07
GAILLONS	08:13	09:13	10:38	12:08	14:13	15:33	16:13	17:18	18:08
LYCÉES	08:15	09:15	10:40	12:10	14:15	15:35	16:15	17:20	18:10
MARNE	08:17	09:17	10:42	12:12	14:17	15:37	16:17	17:22	18:12
8 MAI	08:18	09:18	10:43	12:13	14:18	15:38	16:18	17:23	18:13
PIERRE DE COUBERTIN	08:19	09:19	10:44	12:14	14:19	15:39	16:19	17:24	18:14
HÔPITAL	08:21	09:21	10:46	12:16	14:21	15:41	16:21	17:26	18:16
RENÉ BINET	08:23	09:23	10:48	12:18	14:23	15:42	16:23	17:28	18:18
OUBLETTES	08:24	09:24	10:49	12:19	14:24	15:44	16:24	17:29	18:19
KENNEDY	08:25	09:25	10:50		14:25	15:45			
SÉNIGALLIA	08:26	09:26	10:51		14:26	15:46			
DOUMER				12:20			16:25	17:30	18:20
LIBERTÉ				12:21			16:26	17:31	18:21
HAUTS LIEUX				12:22			16:27	17:32	18:22
CHAMPBERTRAND				12:23			16:28	17:33	18:23
MOULIN À TAN				12:25			16:30	17:35	18:25
ENTRE 2 VANNES				12:26			16:31	17:36	18:26
CAMPING	08:27	09:27	10:52	12:27	14:27	15:47	16:32	17:37	18:27
JEAN-PIERRE PINCEMIN	08:30	09:30	10:55	12:30	14:30	15:50	16:35	17:40	18:30
PORTE DE BOURGOGNE	08:33	09:33	10:58	12:33	14:33	15:53	16:38	17:43	18:33

Les usagers de Saint-Denis-Lès-Sens peuvent emprunter **les lignes 4 et 10** au départ de l'arrêt « Pôle santé » en effectuant des correspondances avec le service Cartobus de la ligne 15.

Les élèves en provenance d'autres communes peuvent également utiliser la ligne 4 Intercom et descendre à l'arrêt « Pôle santé » pour se rendre au lycée Sainte-Colombe.

• Les titres de transport pour voyager sur l'ensemble des lignes Intercom

- Ticket à l'unité 1,30 € (seul titre disponible uniquement auprès du conducteur lors de la montée dans le bus)
- Carnet de 10 tickets 9,50 € / Carnet de tickets Senior 7,40 €
- Abonnements mensuels : Moins de 26 ans 15,40 €/mois, Tout Public 23,60 €/mois et Sénior 20 €/mois
- Cartes annuelles scolaires : Primaire 90 €/an et Collège/Lycée 120€/an (valables du lundi au samedi toute l'année en illimité sur l'ensemble du réseau Intercom).

Pour retrouver les horaires, les tarifs, le fonctionnement du réseau de bus et plus, rendez-vous :

• A l'Espace Mobilités Intercom

11, boulevard des Garibaldi à Sens / 03 86 64 17 00

• Un lieu dédié à toutes les mobilités du sénonais. Vous y trouverez en vente les tickets et abonnements Intercom, les tickets de métro, billets de train et Recharge Pass Navigo.

Le conseiller en mobilités est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Il vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le samedi matin de 9h à 12h30.

• Sur le site internet

www.bus-intercom.com

Vous pouvez télécharger les horaires, consulter les actualités du réseau ou encore acheter votre titre de transport sur la boutique en ligne.

Vide-grenier
Millésime 2016

Un des derniers de la saison, le vide-grenier de Saint-Denis-lès-Sens, reste pour Animation Loisirs l'évènement le plus important, tant en préparation qu'en résultat. Ce cru 2016 restera à contrario des vendanges, un excellent millésime.

Il faut dire que dame Météo nous avait bien gâtés. Ce deuxième dimanche d'octobre ressemblait à un dimanche d'été. Depuis plusieurs jours déjà Martine est aux prises avec son téléphone et son répondeur afin d'enregistrer les réservations.

Dans la semaine les emplacements ont été pré-tracés au plâtre et le samedi il ne reste plus qu'à finaliser la place de chacun ;près d'un kilomètre était déjà réservé avant dimanche matin.

Dimanche matin : les bénévoles, une équipe qui aimerait bien un peu de renfort !! s'activent sur la place de la mairie. Installation de la buvette, de l'espace restauration, de l'espace cuisson, c'est une véritable fourmilière.

Rien n'est encore prêt que déjà des phares pointent dans la rue de Sainte-Colombe et que les premiers exposants arrivent. Le ballet incessant des véhicules continuera jusqu'à plus de 8 heures du matin. De nombreux exposants n'avaient pas réservé et nos placeurs ne chôment pas à aider à l'installation de chacun.

Au total ce sont plus de 1km 800 qui seront investis par les quelques 300 exposants. Midi n'a pas encore sonné au clocher que déjà nos cuiseurs s'activent les uns à la friteuse, les autres à la plancha alors que le bar ne désemplit pas depuis un bon moment déjà.

Il n'est pas 14 heures que les 32 kg de merguez, 25 kg de chipolatas, 180 kg de frites, 10 kg de poitrine, 6 kg de jambon ont régalé les papilles des nombreux visiteurs et exposants.

Notre village en ce 9 octobre a connu une belle affluence et à 19 heures il ne reste plus de cette journée qu'une grosse fatigue mais un immense plaisir pour les bénévoles.

Vous l'aurez compris au vu de ce bilan, les caisses de notre association se sont remplies, ce bénéfice permet entre autres de financer une partie des festivités du 14 juillet, le spectacle de fin d'année des enfants, l'orchestre pour le repas du CCAS de décembre notamment.

Alors venez nous rejoindre à l'association, l'ambiance y est plus que sympathique et peut-être avez-vous des idées à nous soumettre ?

Brigitte Leclant

Contact : la Président Martine Lenfant 03.86.64.61.51

Brève de l'USD Football

La saison (2015/16) a été catastrophique, rien n'a fonctionné sur le plan sportif !!!! La sanction était inéluctable, et sans un incroyable concours de circonstances, nous aurions dû être rétrogradés en 2e division départementale, mais ce ne fut pas le cas et tant mieux.

L'arrivée d'un grand nombre de nouveaux joueurs et un début de saison plutôt prometteur, nous donne beaucoup d'espoir. Nous comptabilisons cinquante joueurs seniors pour faire deux équipes qui jouent en 1re et 3e division.

Nous avons enfin pu engager une équipe de jeunes -13 ans qui évoluent sur notre terrain de Saint-Denis-lès-Sens le samedi matin, la licence est gratuite, malgré cela peu de jeunes joueurs dionysiens se sont engagés. Comme beaucoup d'associations, nous sommes preneurs de bénévoles, de sponsors et de public.

Nous remercions tous nos dirigeants, joueurs, arbitres, bénévoles, partenaires, le public, la municipalité et le département de l'Yonne qui œuvrent pour le football et pour notre club.

Contact : 06.62.66.05.81

Le Président
Etienne Tupignier

Equipe B

Equipe de moins de 12 ans

Billet d'humour

Ca va, merci .

Après mûres réflexions et de nombreuses hésitations, je me propose de vous faire partager ce que je considère comme un bouleversement de mon champ mental lentement envahi par l'imaginaire: c'est un mode d'expression qui poursuit des buts plastiques qui se suffisent à eux-mêmes. Nous les définissons comme des moyens pour exprimer tout ce que notre raison et nos yeux perçoivent dans les limites des possibilités que comporte notre entendement. Mais comme nous avons une thématique liée à un dessein d'information collective ou individuelle selon le cas, je considère que le pouvoir d'infériorité n'est pas encore dans la réalité du monde établi. Au niveau du vécu quotidien, il est incontournable mais je me demande si l'espace médiatique dans lequel il évolue est vraiment en symbiose directe avec le profil de réceptivité du panel des lecteurs que vous représentez.

A moins que le mouvement naturel ne se libère des dimensions mesurables et que la scène traditionnelle se trouve emportée dans l'espace du rêve tout en se décloisonnant des réseaux habituels car il faut, dans la mesure du possible tendre vers la standardisation des comportements.

Tout ça pour vous avouer que je n'avais rien à vous dire et que je dois songer au plus vite à prendre ma retraite car j'ai depuis longtemps remplacé la voiture de sport par une canne et que le titre de centenaire tant convoité me pend au nez.

Je m'intéresse maintenant aux édifices non pas pour leur architecture mais en fonction des ascenseurs qu'ils peuvent me proposer et je regarde maintenant les vieillards ayant un pied dans la tombe à titre de comparaison.

Yves Doutres

A vos aiguilles
Club de l'amitié activité tricot

Non le tricot n'est pas une activité ringarde. C'est un moment de rencontre convivial et valorisant. Quel bonheur de dire : c'est moi qui l'ai fait. Vous serez heureuse et apaisée d'avoir pu offrir à votre famille ou à vos amies vos réalisations. La mode « Do it yourself ! » est omniprésente dans la décoration. Un salon existe dans plusieurs régions. Vous vous ennuyez, tricotez...

Les points

Le point jersey :

montez un nombre pair de mailles.

1er rang : tricotez toutes les mailles à l'endroit.

2e rang : tricotez toutes les mailles à l'envers.

Comme pour les mailles à l'endroit, piquez l'aiguille dans la tête de mailles

Le point mousse :

ce point donne un tricot réversible et très souple. Tous les rangs (les rangs endroits et les rangs envers) se tricotent à l'envers.

Modèles réalisés par les adhérentes du Club de l'Amitié

Pour tout renseignement contactez le 03-86-65-58-09 ou 1 mardi sur 2 de 14h30 à 17h00 espace intergénérationnel de Saint-Denis-lès-Sens.

Nous envisageons un après-midi atelier courant mars 2017 et nous recherchons quelques personnes sachant tricoter pour nous aider à accueillir les futures tricoteuses. Un goûter clôturera l'après-midi sympathique.

Essayez ce petit modèle
La brassière layette

Qualité	Coloris	a) Naissance	b) 3 mois	c) 6 mois
Charly	Aubépine	2	3	3

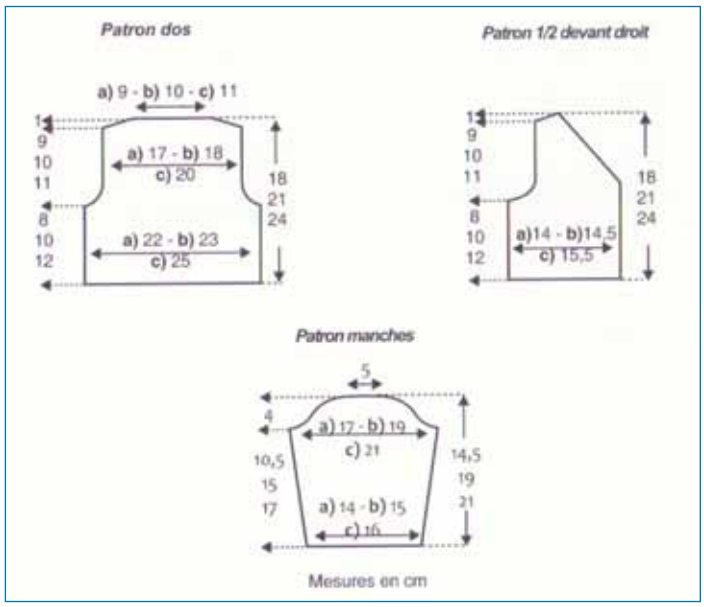

Composition du modèle : 100% Acrylique

Mercerie

Aig. n°4 - 3 boutons

Points employés

Pt mousse - Dim. simple à 3 m. des bords :

<u>à droite :</u> tric. 3 m. Endr. puis tric. les 2 m. suivantes ens. à l'endr.

<u>à gauche :</u> tric. ttes les m. sauf 5, faire un surjet simple endr. (glisser 1 m. comme pour la tric. à l'endr., tric. la m. suivante à l'endr. puis passer la m. glissée sur la m. tric.) puis les 3 dernières m. à l'endr.

Échantillon

10 cm de pt mousse, aig. n°4 = 22m. et 42 rgs

Dos

Monter **a)** 50 m. - **b)** 52 m. - **c)** 58 m., aig. n°4, tric. en pt mousse

A **a)** 8 cm - **b)** 10 cm - **c)** 12 cm de haut. tot., former les emman. en rab. de ch. côté : 1×3 m., puis ts les 2 rgs : 1×2 m. et 1×1 m.

Il reste **a)** 38 m. **b)** 40 m. - **c)** 46 m. cont. droit.

A **a)** 1 cm - **b)** 20 cm - **c)** 23 cm de haut. Tot., former les épaules en rab. de ch. côté ts les 2 rgs : **a) b)** 3×3 m. - **c)** 1×3 m. et 2×4 m.

Il reste **a)** 20 m. - **b)** 33 m. - **c)** 24 m. que l'on rabat.

Demi-devant droit

Monter **a)** 32 m. - **b)** 33 m. - **c)** 36 m., aig. n°4, tric. en point mousse

A **a)** 8 cm - **b)**10 cm - **c)** 12 cm de haut. tot., former l'emman. en rab. à gauche : 1×3 m., puis ts les 2 rgs : 1×2 m. et 1×1 m.

il reste **a)** 26 m. - **b)** 27 m. - **c)** 30 m. Cont. droit.

A **a)** 10 cm - **b)** 12,5 cm - **c)** 14,5 cm de haut. tot., former l'épaule en rab. à gauche ts les 2 rgs : **a) b)** 3×3 m. - **c)** 1×3 m. et 2×4 m.

Tric. le demi-devant gauche en sens inverse.

Manches

Monter **a)** 33 m. - **b)** 35 m. - **c)** 37 m., aig. n°4, tric. en pt mousse.

Faire de ch. côté à 1 m. des bords :

a) ts les 10 rgs : 2×1 augm. et 12 rgs plus haut : 1×1 augm.

b) ts les 12 rgs : 3×1 augm. et 14 rgs plus haut : 1×1 augm.

c) ts les 10 rgs : 6×1 augm.

On a **a)** 39 m. - **b)** 43 m. - **c)** 49 m.

A **a)** 10,5 cm - **b)** 15 cm - **c)** 17 cm de haut. tot., former l'arrondi en rab. de ch. côté ts les 2 rgs :

a) 1×3 m., 1×2 m., 4×1 m. et 2×2 m.

b) 1×3 m., 2×2 m., 3×1 m., 1×2 m. et 1×3 m.

c) 1×4 m., 1×3 m., 3×1 m., 2×2 m. et 1×4 m.

A **a)** 14,5 cm - **b)** 19 cm - **c)** 21 cm de haut. tot., rab. les 13 m. restantes.

Tric. la seconde manche semblable.

Assemblage

Faire les coutures des épaules, des côtés et des manches. Monter celles-ci aux emman.

Confectionner 2 cordelières de 16 cm et les coudre à l'intérieur pour maintenir le croisement.

Confectionner 3 brides boutonnières à l'aig.

Coudre les boutons.

Idées gourmandes à savourer

Moules farcies

Pour 4 personnes :
- 2 litres de moules (grosse moule d'Espagne)
- 1 oignon
- 100g de riz
- 100g de raisins secs
- 100g de pignons de pin
- 1 pincée de cannelle
- sel et poivre.

Lavez les moules et faites-les ouvrir à feu vif. Décoquillez-les et réservez les moules et les coquilles. Faites cuire le riz 10 mn à l'eau bouillante salée, égouttez-le.

Faites dorer les oignons hachés dans l'huile à feu doux. Ajoutez les raisins secs, les pignons, salez, poivrez et parfumez de cannelle. Ajoutez le riz et mélangez.

Remplissez chaque coquille d'un peu de cette farce et déposez une moule au-dessus.

Présentez les moules en éventail sur un plat et décorez de tomates, concombre et persil.

(On peut ajouter à la farce au riz un peu d'ail pressé et quelques gouttes de citron).

Gratin de petits fruits rouges

Pour 4 personnes :
- 500g de petits fruits rouges (framboises, groseilles, fraises des bois...)
- 50g de crème fraîche épaisse
- 60g de sucre semoule
- 4 cuillère à café de sucre roux
- 4 jaunes d'oeuf
- 2 cuillères à soupe de kirsch

Allumez le gril du four. Egrappez les groseilles et épongez-les. Répartissez tous les fruits dans 4 plats à œufs. Fouettez les jaunes d'oeuf dans une casserole avec 2 cuilllères à soupe d'eau. Ajoutez le sucre semoule et posez la casserole dans un bain-marie frémissant. Fouettez jusqu'à ce que la préparation double de volume. Retirez du feu et ajoutez le kirsch et la crème. Répartissez la préparation sur les fruits et parsemez de sucre roux. Glissez les moules sur la grille supérieure du four et faites cuire 1 à 2 mn, jusqu'à obtention d'une belle couleur dorée.

Dinde rôtie farcie aux fruits secs

Pour 6 personnes :
- 1 dinde de 3,5 kg
- 1 kg de choux de Bruxelles
- 30g de beurre.

Pour la farce :
- foie de la dinde
- 400g d'échine de porc
- 150g de lard gras à barder
- 300g de mie de pain
- 80 g de raisins secs
- 200g de pruneaux dénoyautés
- 1 oeuf
- 1 dl de Madère
- 1/4l de lait
- 1 oignon haché
- 1 cuillerée à soupe d'huile
- sel et poivre.

Pour le jus :
- cou et ailerons de la dinde,
- 3 dl de bouillon de volaille
- 1 carotte,
- 1 oignon.

Mettez la mie de pain à tremper dans le lait tiède. Passez au hachoir l'échine, le gras du porc ainsi que le foie. Sur le feu, dans une sauteuse, faîtes chauffer 1 cuillère d'huile et jetez-y l'oignon haché. Le faire revenir légèrement et ajoutez la viande hachée auparavant, faites cuire pendant 5 mn en mélangeant.
Ajoutez la mie pressée du lait et l'oeuf entier. Mélangez le tout et ajoutez les pruneaux, les raisins et le madère. Salez, poivrez et laissez cuire doucement 15 mn puis laissez refroidir.

Préchauffez le four th 7 / 210°c. Assaisonnez l'intérieur de la dinde et remplissez-la de farce, bridez-la et faîtes-la cuire à four chaud pendant 1h 20 mn en l'arrosant avec sa graisse.

Cuire les choux de Bruxelles dans de l'eau bouillante salée en contrôlant la cuisson et égouttez-les aussitôt.

15 mn avant la fin de la cuisson de la dinde ajoutez dans le plat la carotte et l'oignon coupés en rondelles ainsi que le cou et les manchons. Retirez la dinde, dégraissez le plat en mouillant les abattis et les légumes avec le bouillon de volaille . Laissez cuire doucement 15 mn et passez au tamis.

Dans une poêle, faites fondre 30g de beurre et jetez-y les choux de Bruxelles. Salez et poivrez les, faites-les dorer légèrement et déposez-les autour de la dinde servie sur un plat chaud. Ajoutez un peu de jus et servez.

Renseignements pratiques

La Mairie

Ouverture au public :

Lundi et vendredi : de 16h30 à 18h30
Mardi et jeudi : de 16h30 à 17h30

Permanence des élus aux horaires ou sur rendez-vous.
Lundi et vendredi : de 16h30 à 18h30
Le Maire assure la permanence du vendredi.

Mail :
mairie.saintdenislessens.89@wanadoo.fr
Tél. : 03 86 65 73 24
Fax : 03 86 95 18 97

Les élus de notre commune

Alexandre BOUCHIER, Maire
Patrick DEROUET, 1er Adjoint
Jeannine MARLIN, 2e Adjoint
Martine LENFANT, 3e Adjoint
Patrick HUSKIN, 4e Adjoint
Bruno ASTRUC
Éric COTTY
Michel LAPERTEAUX
Brigitte LECLANT
Hubert LEPRETRE
Catherine PELLEGRINELLI
Jean-Louis TAVERNE
Sonia VANÇON
Lydie VAMBERQUE

Les Services Périscolaires

Garderie

Lundi-mardi-jeudi-vendredi :
7h30/8h50 - 16h20/18h20
Tarifs : 0,90 € de l'heure ;
Tickets par carnet de 25 : 22,50 €
A prendre auprès de Mesdames LABONNE et GOUR

Cantine

Lundi-mardi-jeudi-vendredi :
de 12 heures à 14h05
Tarif d'un repas : 3,35 € ;
Tarif d'un carnet de 10 : 33,50 €

La Bibliothèque

Jeudi de 17 à 18h30
au-dessus de la salle des fêtes

Agglomération Le Grand Sénonais

21 boulevard du 14 Juillet
89105 Sens Cedex
Tél. : 03 86 65 89 00
Fax : 03 86 65 89 10

Horaires d'ouverture :

Lundi au Jeudi : de 8h30 à 12heures
et de 14 heures à 17h30
Vendredi : de 8h30 à 12heures
et de 14 heures à 16h30

Le Service Urbanisme

Tél. : 03 86 65 86 50
Ouverture au public
sur rendez-vous.
Mail :
service.urba@cc-sénonais.fr

Les Ordures Ménagères

- **Bennes à verre** : 4 points de collecte
  Sur le parking du port, parking communal rue de Paris,
  Hameau de Granchette et Sainte-Colombe (n'y mettre que du verre).
- **Container à vêtements** : sur le parking du port, près de la rivière
  (ne mettre que des vieux vêtements, sacs et/ou chaussures usagées).
- **Déchetterie de la Communautés de communes** :
  les habitants de Saint-Denis peuvent les utiliser
  suivant les horaires d'ouverture.
- **Ordures ménagères non recyclées** : mardi et vendredi
- **Bacs jaunes et bleus** : lundi tous les 15 jours semaine impaire
- **Végétaux** : benne derrière l'atelier communal.

Les Associations Dionysiennes

ANIMATION LOISIRS	Martine LENFANT
U.S.D. (Union Sportive Dionysienne) Bureau général	Jean-François FEVRIER-MUZARD
U.S.D. section football	Etienne TUPIGNIER
U.S.D section gymnastique adultes	Louise LAPERTEAUX
U.S.D section gymnastique enfants	Christine BOUCHIER
A.D.D.E.V.A. (Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante)	Patrick THOURIGNY
Amicale des chasseurs	Albert LABONNE
Amicale du souvenir du combattant	Hubert DEHAY
Club de l'Amitié	Bernard TOURLIER
Amis de la chapelle de Sainte-Colombe	Bernard BROUSSE
Confrérie de Saint Vincent (Saint-Clément, Saint-Denis-Lès-Sens et Soucy)	Jean-Pierre LOGEAIS, Jean PATYS et Gérard ROLLAND
Association Familiale Sainte-Colombe (Sainte-Colombe Formations)	Marie-Colette ANTONELLI

Le Recensement militaire

Toutes les jeunes filles et tous les jeunes gens doivent effectuer cette obligation légale en mairie, dans les trois mois qui suivent leur 16e anniversaire. Une attestation leur sera délivrée.

Comment faire ?

Le jeune ou son représentant légal ou bien le tuteur doit venir à la mairie muni de la carte d'identité de l'intéressé et du livret de famille des parents et le cas échéant tout document justifiant de sa nationalité française ou double nationalité.

Vous ne pouvez être recensé qu'une fois, si vous avez plus de 16 ans, vous devez vous assurer auparavant que vous ne vous êtes pas fait recenser dans une autre commune où vous avez demeuré auparavant.

Pourquoi le faire ?

Lors du recensement il vous est délivré une attestation de recensement, une information sur vos obligations futures et sur la convocation à l'appel de préparation à la défense. L'attestation mentionne vos nom et prénom, votre date et lieu de naissance, votre domicile, la commune de recensement et la date d'établissement.

Elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens, concours publics et initiation à la conduite.

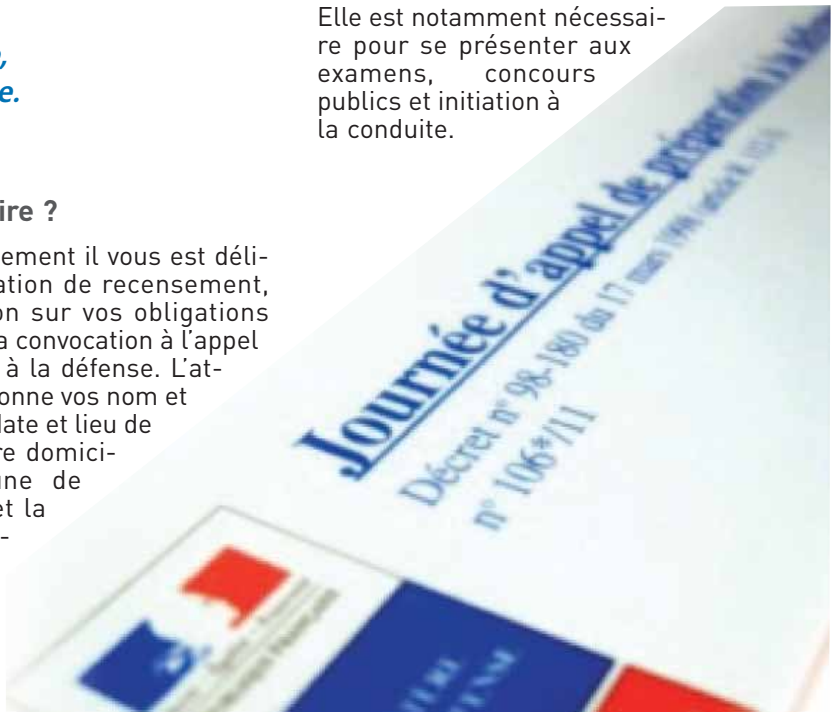

Tarifs communaux

Service	Unité de facturation	Prix
Cantine	1 repas + garderie du midi par carnet de 10	3,35 € 33,50 €
Garderie	1 heure par carnet de 25	0,90 € 22,50 €
Salle des Fêtes	Associations extérieures entreprises de la commune et extérieures 1 journée	200,00 €
	Uniquement aux habitants de la commune Location au weekend 2 jours (vendredi 17h au lundi 8h)	220,00 €
Cimetière	Concessions 30 ans 50 ans Perpétuelles	250,00 € 400,00 € 1 250,00 € + taxes
	Colombarium 15 ans 30 ans	400,00 € 600,00 €
	Cavurnes 30 ans 50 ans	200,00 € 300,00 €

Saint-Denis Hier

Pour aller de l'avant, il est bon de regarder dans le rétroviseur…

Nous sommes à la recherche de photographies de notre commune datant d'au minimum 20 ans, de ceux et celles qui l'ont fait vivre. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie pour nous les faire partager (Elles seront scannées et diffusées progressivement dans notre rubrique Saint-Denis Hier).

Fête costumée voilà près de 40 ans avec les petits Champey

Ancien Routier les Cerisiers vers 1970 actuel Madarin Garden

Souvenir de l'école de Saint Denis dans les années 1950

COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

Réseau C. F. T.

Ligne de Sens à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes et Villeneuve-l'Archevêque

HORAIRE DES TRAINS à dater du 26 Avril 1926

Horaire de Train à Granchette en 1926

Ancien Bar au 23 route de Paris dans le Bourg vers 1940